

Programme d'Actions

Plan Climat-Air-Energie Territorial

Mars 2026



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
DE LA STRATEGIE AU PROGRAMME D' ACTIONS	2
SYNTHESE DU PLAN D' ACTIONS	3
1. THEMATIQUE MOBILITE	6
2. THEMATIQUE ECONOMIE CIRCULAIRE	1
3. THEMATIQUE ANIMATION	1
4. THEMATIQUE ENERGIE	3
5. THEMATIQUE ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS (ENAF)	1
6. THEMATIQUE RESSOURCE EN EAU	1
7. THEMATIQUE URBANISME	5
8. THEMATIQUE RISQUES	1
LEXIQUE	3

DE LA STRATEGIE AU PROGRAMME D' ACTIONS

Le Programme d'Action du PCAET a été rédigé en grande majorité en s'appuyant sur un collège de partenaires territoriaux, invités à une série de 4 ateliers successifs. Chacun des ateliers avait pour but d'enrichir incrémentalement le programme d'action en s'appuyant sur les conclusions préalables identifiées notamment dans le diagnostic et la stratégie territoriale. Les services des communes et EPCI, élus locaux, syndicats mixtes, et acteurs de l'état ont été conviés à ces ateliers, coorganisés par le bureau d'études Ecovia et le PETR du Pays d'Arles.

4 ateliers ont été organisés au cours de l'année 2025 et 2026, afin de permettre aux participants de coconstruire progressivement les actions du programme d'actions.

Le **premier évènement** a eu pour but **d'identifier les grandes orientations du programme d'actions** en fonction des enjeux du diagnostic et de commencer à proposer des actions.

Ecovia et le PETR se sont chargés de faire une première relecture sur ces actions pour identifier d'éventuels manques et préparer l'atelier suivant.

Lors du **second atelier**, les participants ont été invités à **compléter la liste des actions** et commencer à enrichir ou modifier les actions déjà proposées.

Ecovia et le PETR ont alors effectué un travail assez poussé de croisement entre les enjeux du diagnostic / stratégie et les actions ressorties de ces deux premiers ateliers. Quelques actions ont alors été proposées à l'ajout.

Le **troisième atelier** a été l'objet de la **validation** (ou non) de **l'ajout** de ces **actions supplémentaires** ainsi que d'un **travail par table thématique** visant à **rendre opérationnelles les actions** alors présentes au sein du programme d'actions. Les participants représentant alors des structures différentes, il était possible d'avoir une vision sur les possibilités opérationnelles de mise en place des actions.

Entre cet atelier et le dernier, le PETR a fait un **tour des partenaires** du territoire afin de croiser les actions telles que rédigées par les participants aux ateliers, aux feuilles de routes déjà établies ou en cours de rédaction au sein des différentes institutions et divers organismes du territoire. Certaines fiches actions ont alors été ajoutées à l'initiative d'acteurs du territoire ou fusionnées pour des raisons opérationnelles.

Le **quatrième atelier** a fait l'objet d'une **présentation exhaustive** de la dernière version du programme d'actions, permettant ainsi une validation collégiale et une remontée des derniers commentaires.

SYNTHESE DU PLAN D' ACTIONS

La stratégie territoriale air énergie climat est une projection des ambitions du territoire à court, moyen et long terme. La trajectoire vers laquelle le territoire souhaite tendre est une réponse aux enjeux-clés du diagnostic, aux objectifs cadres locaux, régionaux et nationaux, aux attentes de la concertation et aux potentialités territoriales.

Les axes stratégiques définis dans le présent rapport vont permettre de cadrer les travaux du territoire sur les thématiques air-énergie-climat. Pour les six prochaines années, ces travaux sont détaillés opérationnellement au travers d'un programme d'actions, qui fait l'objet de ce livrable, indépendant de la stratégie territoriale. La déclinaison opérationnelle de la stratégie est basée sur la participation des multiples acteurs et partenaires présents sur le territoire pour aboutir à un plan partagé et co-porté.

Mobilité	Adapter les infrastructures et pratiques de mobilité au changement climatique
	Rééquilibrer l'espace public pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture
	Assurer la continuité des réseaux cyclables à l'échelle du Pays d'Arles
	Développer les pôles d'échanges multimodaux
	Développer une offre touristique de proximité
	Encourager et structurer le covoiturage comme mode de déplacement quotidien
	Moderniser et décarboner les flottes de bus et de cars
	Décliner le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) à l'échelle des EPCI
Economie Circulaire	Engager une démarche territoriale de structuration des filières déchets et réemploi de matériaux
	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
	Encourager une démarche territoriale de consommation durable fondée sur les 5R
	Accompagner les entreprises dans leurs démarches de transitions
	Structurer des filières de transformation agricole (1 ^{re} ET 2 ^e) en intégrant la valorisation des déchets et coproduits en nouveaux débouchés économiques locaux
	Valoriser la sobriété énergétique et encourager la sortie du plastique en restauration collective
	Encourager une alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective
Animation	Communication et familiarisation du grand public aux actions de développement durable menées sur le territoire
	Renforcer les dynamiques locales et la capacité à agir du territoire
Énergie	Rénover le parc de bâtiments publiques avec un niveau d'ambition cohérent avec le Décret Tertiaire
	Favoriser la rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par les EPCI et les communes
	Agir sur l'efficacité et la sobriété énergétique et lumineuse pour l'éclairage public
	Développer la méthanisation par la collecte et la valorisation des déchets organiques
	Développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics
	Étudier et exploiter systématiquement le potentiel d'énergies renouvelables thermiques du territoire

	Accompagner techniquement les particuliers dans leurs projets de sobriété, d'efficacité énergétique et de production d'ENR adaptée
ENAF	Maintenir la vocation agricole du Pays d'Arles
	Accompagner la prévention des déchets plastiques agricoles
	Développer la collecte et la valorisation locale des déchets verts
	Accompagner l'évolution des territoires agricoles au regard des enjeux d'adaptation climatique et écologique
	Développer des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
Eau	Généraliser une gestion efficiente des eaux pluviales
	Préserver la ressource en eau par une réduction des consommations d'eau potable et des pertes liées au réseau de distribution
	Contribuer à la recharge des nappes par l'appui financier aux gestionnaires des canaux
Urbanisme	Renaturer et adapter les espaces urbanisés au changement climatique
	Favoriser les formes urbaines denses et adaptées au changement climatique
	Maintenir et développer ses services et commerces de proximité dans les centres-villes
	Accompagner l'évolution des zones d'activité et l'écologie industrielle territoriale (EIT) pour préserver les ressources
	Intégrer les enjeux de trame verte, bleue, turquoise, noire, brune et enjeux de paysage dans les documents d'urbanisme
	Mutualiser les espaces de vie (habitat, espaces de travail, ...)
Risques	Impliquer les acteurs publics et privés dans la mise en œuvre de la stratégie littorale et dans la gestion du trait de côte du SYMADREM

Afin de faciliter la lecture, un lexique est disponible en fin de document.

Les 39 actions du programme d'actions sont présentées dans des fiches actions ayant le contenu suivant :

N° : Nomenclature	TITRE DE LA FICHE ACTION	
Objectifs opérationnels Quelles orientations opérationnelles et structurantes pour cette fiche ?		
Mesures opérationnelles Quelles mesures concrètes ? Études, Travaux, Sensibilisation, Animation, Création de partenariats, Conventionnements, ... Qui mène ces mesures ?		
Résultats attendus Quels macro-impacts attendus ?		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Indicateurs de résultats ou de moyens		
Pilote de l'action <u>Pilote identifié</u> : place dans le projet (animateur, porteur, maîtrise d'ouvrage, ...) Acteur identifié mais au positionnement non défini	Partenaires <u>Partenaire identifié</u> : place dans le projet (conseil technique ponctuel ou régulier, financeur, prestataire de référence, ...) Acteur identifié mais au positionnement non défini	
Participation citoyenne À choisir entre information, consultation, concertation ou co-construction. Éventuellement, préciser les modalités ou besoins	Cibles Bénéficiaires de l'action	
Calendrier / Etapes Court terme : 2027-28 Moyen terme : 2028-30 (évaluation à mi-parcours en 2030) Long terme : 2030 à 2035 (mise à jour du PCAET en 2033)		
Moyens humains Identification des services dans les structures, éventuellement des besoins humains	Moyens financiers Identification des sources de financement (LEADER, NTDA, fonds propres, AAP ADEME, ...)	
Niveau de priorité : Faible / Moyen / Élevé	Éventuellement budgétisation globale (<10k€, ~100k€, >1M€ par exemple)	

1. THEMATIQUE MOBILITE

Le diagnostic territorial du Pays d'Arles indique que le transport routier est à l'origine de 41% des émissions de GES du territoire, 10% des émissions de PM_{xx} et 50% des émissions de Nox, ce qui en fait une thématique particulièrement stratégique.

Malgré une forte diversité de l'usage de la mobilité à l'échelle du Pays et un fort taux de précarité énergétique, la dépendance à la voiture reste forte sur le territoire.

Par ailleurs, une part importante des transports est hors de contrôle des collectivités locales (autoroutes structurantes à l'échelle nationale voire européenne). La position stratégique du port d'Arles ainsi que des axes ferroviaires permettent cependant d'amorcer un report modal d'une part du fret.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic, dans la stratégie territoriale et ci-dessus, les ambitions suivantes ont été considérées comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Réduction des émissions de GES**
- **Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air**
- **Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique**
- **Réduction de la congestion routière et des nuisances liées au fret**
- **Renforcement de l'attractivité des centres urbains**
- **Développement des mobilités douces et actives**

À cette fin, 8 actions ont été retenues dans le plan d'actions :

MOBILITE.1 – Adapter les infrastructures et pratiques de mobilité au changement climatique

MOBILITE.2 – Rééquilibrer l'espace public pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture

MOBILITE.3 – Assurer la continuité des réseaux cyclables à l'échelle du Pays d'Arles

MOBILITE.4 – Développer les pôles d'échanges multimodaux

MOBILITE.5 – Développer une offre touristique de proximité

MOBILITE.6 – Encourager et structurer le covoiturage comme mode de déplacement quotidien

MOBILITE.7 – Moderniser et décarboner les flottes de bus et de cars

MOBILITE.8 – Décliner le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) à l'échelle des EPCI

N° : MOBILITE.1	ADAPTER LES INFRASTRUCTURES ET PRATIQUES DE MOBILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Analyser, en partenariat avec les gestionnaires de réseaux et d'infrastructures, les sensibilités, expositions, et donc vulnérabilités du système territorial de transports (infrastructures + services) face au changement climatique ;</p> <p>Elaborer puis mettre en place un plan d'adaptation du système territorial de transport, afin d'assurer la continuité des services de transports et de mobilité face au réchauffement climatique ;</p> <p>Développer le report modal du fret vers les modes ferrés et fluviaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser sur les infrastructures, les acteurs existants et la dynamique positive actuelle pour développer de nouvelles liaisons fret fluviales et ferroviaires ; - Développer et pérenniser les liaisons existantes, notamment vers Lyon et Lille ; - Développer les filières déjà structurantes sur le port de vrac d'Arles (alimentaire, granulat, ...) ou de nouvelles filières (déchets, ...) ; <p>Développer une logistique douce pour le premier et le dernier kilomètre :</p> <p>Développer des solutions de livraison bas-carbone pour le premier et le dernier kilomètre (vélos-cargos, relais logistiques) ;</p> <p>Optimiser l'organisation des flux de marchandises en favorisant les mutualisations et la rationalisation des livraisons.</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 1 : Pour la résilience des systèmes de mobilité</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Définir les « systèmes clés » de transports garantissant, au sein de chaque EPCI, les services de transports et de mobilités. 2) Identifier les aléas climatiques qui impacteront le système territorial de transport et singulièrement « les systèmes clés » à moyens (2050) et longs (2100) termes. Déterminer les seuils de vulnérabilité de ces systèmes clés, notamment en s'appuyant sur les phases diagnostics des PLACC lorsque cela est possible. Prendre en compte à la fois les infrastructures, leurs composants (vulnérabilité physique) et les services (vulnérabilité fonctionnelle) 3) Définir des orientations et actions d'adaptation par phasage en fonction de l'intensité du changement climatique 4) Anticiper puis déployer les actions d'adaptation en fonction des seuils de vulnérabilité préalablement définis. 5) Imposer (ou Inciter) l'adaptation au changement climatique à tout nouveau projet de mobilité sur le territoire <p>Mesure 2 : Pour le développement du report modal du fret :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier les flux de fret et les infrastructures existantes : identifier les points de congestion, recenser les infrastructures ferroviaires et fluviales disponibles... 2) Définir la stratégie territoriale de report modal : fixer des objectifs chiffrés de fret transféré, identifier des filières prioritaires pour le report, etc. 3) Aménager et moderniser les infrastructures 4) Accompagner les acteurs économiques : mettre en place des incitations économiques, sensibiliser les entreprises de transport, mutualiser les volumes... 	

Mesure 3 : pour le développement d'une logistique douce :

Etude d'opportunité

- 1) Analyser l'étude trafic dans les Bouches du Rhône
- 2) Lancer éventuellement une analyse secondaire poids lourds comme mentionné dans le PDM de TPA
- 3) Nouer des partenariats avec des acteurs privés majeurs : Grand Marché de Provence, zones industrielles, zones d'activité et zones commerciales, start-ups

Développement de la logistique du premier et dernier kilomètre

- 1) Identifier puis relier les différentes cartes de mobilité douce entre intercommunalités
- 2) S'appuyer sur les acteurs sachants du secteur pour développer la filière selon opportunités identifiées
- 3) S'appuyer sur des systèmes de labellisation pour promouvoir la logistique douce auprès des entreprises (ex. Ecodéfis+ en convention collectivités-CCI-CMAR)

Résultats attendus

Réduction des émissions de GES
 Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air
 Réduction de la congestion routière et des nuisances
 Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique
 Renforcement de l'attractivité des centres urbains
 Développement des mobilités douces et actives

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Volumes d'UTI ayant transité sur le territoire en fret ou ferroviaire
 Nombre d'acteurs économiques engagés dans une démarche de fret fluvial ou ferroviaire
 Nombre de lignes et de dessertes en gare routière et ferroviaire
 Lancement, avec le concours des gestionnaires d'infrastructures et de réseaux, d'une étude sur la vulnérabilité des infrastructures et services de transports (tous modes) d'intérêt territorial face au changement climatique.
 Définition / Ecriture d'un cadre de l'adaptation de la mobilité au changement climatique sur le territoire
 Indicateur de bascule des phasages du plan d'actions adaptation (à définir)
 Montants financiers dédiés à l'adaptation des mobilités au CC sur le territoire
 Nombre de jours de rupture de service évités
 Mise en place éventuelle de Zones à Faible Emissions Logistiques
 Cartographie des vulnérabilités

Pilote de l'action

Société Combronde et Port d'Arles : pilotes de leur développement logistique

EPCI : pilotage et accompagnement des acteurs économiques, éventuellement co-commanditaires de l'étude initiale avec la Région, accompagnement technique, création de partenariat, accompagnement financier copilotes dans la rédaction du cadre de l'adaptation de la mobilité au changement climatique (notamment via PLACC pour TPA et

Partenaires

PETR : animation si nécessaire et cohérence territoriale

Communes : partenaires techniques et maitrises d'ouvrages

Gestionnaires d'infrastructures et de réseaux (SNCF Gare et connexions, SNCF Réseau, Département des Bouches du Rhône, CCIPA (Port fluvial), Transdev...)

CNR : cofinanceurs et appui technique ponctuel

<p>CCVBA et via démarche d'adaptation au changement climatique d'ACCM)</p> <p><u>CCI</u> : animation des acteurs économiques via dossier à concevoir</p> <p><u>TPA</u> : copilote éventuel de l'étude de gare de ferroutage avec la Région</p> <p>Etat</p>	<p><u>Plan Rhône Saône Aval</u> : animation et mise en réseau</p> <p><u>Région</u> : cofinanceurs, appui technique ponctuel et animation des ateliers régionaux de la logistique, suivi</p> <p><u>Département</u> : réalisation d'études et accompagnement technique, partenaire financier</p> <p><u>Taco&Co, le Bokal, POP et autres acteurs de la logistique douce</u> : développement d'activité et/ou conseil technique</p> <p><u>Grand Marché de Provence</u> : Études sur l'optimisation de la logistique du dernier kilomètre</p> <p><u>CMAR</u> : retour d'expérience projet Marguerite</p> <p><u>TE13</u> : partenariat à réfléchir, notamment avec l'un de leurs contacts, une startup qui fait du réemploi de batteries pour petits véhicules électriques</p> <p>Entreprises de transport Chambres consulaires, DREAL, MIN, ZAE, La Poste, Fédération des transporteurs de la logistique</p>
<p>Participation citoyenne Information, consultation, concertation, éventuellement co-construction</p>	<p>Cibles</p> <p>Pour le volet logistique Zones industrielles et zones d'activité Acteurs économiques, collectivités ZAE, MIN Regroupement d'agriculteurs Artisans et commerçants</p> <p>Pour le volet mobilité globale Tous les usagers de la mobilité sur le territoire (y compris entreprises et particuliers)</p>
<p>Calendrier / Etapes Etudes à lancer en même temps que les PLACC Cadre d'adaptation à rédiger en 2027/28 puis mise en place des actions en continu</p> <p>2026-2027 : étude du département et études complémentaires éventuelles, constitution de partenariats 2028 à 2033 : développement de la filière par partenariats, animation, labellisation, et de mise en réseau à effectuer sur les premières années du PCAET ...</p>	

Moyens humains Services mobilité des EPCI Services développement économique des EPCI	Moyens financiers Financements potentiels via la Région, la CNR, les aides européennes, fonds vert, le financement propre des collectivités et acteurs économiques
Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé	

N° : MOBILITE.2	REEQUILIBRER L'ESPACE PUBLIC POUR FAVORISER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES EN VILLE	
Objectifs opérationnels Permettre le report modal en contexte urbain vers des modes doux et transports en commun Réduire les émissions de gaz à effet de serre, les nuisances sonores et les pollutions engendrées par la voiture en contexte urbain Réduire la consommation d'espace liée aux voitures en ville Permettre la renaturation en ville Adapter la démarche aux contextes de chaque urbanité, prendre en compte les besoins des populations urbaines et rurales		
Mesures opérationnelles 1) Diagnostiquer et hiérarchiser les centralités afin d'identifier les secteurs prioritaires à requalifier 2) Définir la stratégie territoriale de piétonnisation-cyclabilité : inscrire la piétonnisation-cyclabilité dans les documents de planification, fixer des objectifs opérationnels (x% de centre piétonnisé, extensions progressives des zones apaisées, linéaires cyclables aménagés...) 3) Aménager les espaces publics : planification urbaine, études, financements, réalisation des travaux de requalification, mutualiser les expériences et bonnes pratiques entre communes et centralités aux formes urbaines comparables, profiter des travaux pour végétaliser et désimperméabiliser lorsque c'est possible 4) Accompagner les habitants et acteurs économiques vers la mobilité douce (communication, concertation locale...) (Pilotage PNRA) 5) Permettre et faciliter la mobilité entre polarités proches (centres-villes et pôle d'échanges multimodaux par exemple)		
Résultats attendus Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique Réduction de la congestion routière et des nuisances liées au fret Renforcement de l'attractivité des centres urbains Développement des mobilités douces et actives		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Fréquentation des abris vélos Surfaces « pacifiées » en ville Linéaires d'aménagements piétons ou cyclables en ville Nombre d'évènements de sensibilisation engagés % de voirie adaptée Baromètre annuel de satisfaction habitants Nombre de parkings dédiés gratuits		
Pilote de l'action <u>Communes</u> : maitrises d'ouvrages <u>PETR, EPCI</u> : gouvernance à définir	Partenaires <u>PNRA</u> : communication, sensibilisation, et appui technique à l'aménagement urbain <u>TPA</u> : partenariat technique et financier, à définir	

	<p><u>Agences d'urbanisme</u> : rôle à définir</p> <p>CD13, Région (désimperméabilisation / renaturation), CMA, CCI, CEREMA</p>
<p>Participation citoyenne Concertation habitants, commerçants, artisans, scolaires, mais aussi populations rurales</p>	<p>Cibles EPCI, Service Planification Urbaine</p>
<p>Calendrier / Etapes Court terme : mobilisation des citoyens et études Moyen terme : intégration dans les PLU Long terme : travaux</p>	
<p>Moyens humains Services mobilité des EPCI Chargé de projet Charte PNRA Services urbanisme du PETR et des EPCI</p>	<p>Moyens financiers Fonds propres des communes Fonds propres des intercommunalités Fonds vert Synergie avec financements de désimperméabilisation (URBA.1)</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u></p>	

N° : MOBILITE.3	ASSURER LA CONTINUITÉ DES RÉSEAUX CYCLABLES À L'ÉCHELLE DU PAYS D'ARLES	
Objectifs opérationnels Développer un maillage cyclable continu et sécurisé à l'échelle du Pays d'Arles en s'appuyant sur l'EuroVélo8 et la ViaRhôna Relier les centralités, pôles de services, établissements scolaires et zones d'activités par des itinéraires adaptés Assurer la cohérence intercommunale des réseaux cyclables en s'appuyant sur le COM : assurer un maillage et une continuité sécurisée des itinéraires cyclables, développer les stationnements sécurisés pour les vélos et déployer un écosystème vélo		
Mesures opérationnelles Mesure 1 : infrastructures 1) Accompagner les communes dans l'appropriation du schéma (pilotage EPCI) 2) Rechercher des aides financières pour la mise en œuvre du schéma 3) Mettre en place des services vélos pour sécuriser le stationnement (box, arceaux...) 4) Adapter les itinéraires au changement climatique lorsque c'est possible (cf. MOBILITE.11) Mesure 2 : animation 1) Développer des actions de communication au moyen d'outils dédiés (notamment cartographie SIG) 2) Inclure les citoyens et les associations vélos dans la planification et la mise en œuvre		
Résultats attendus Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique Renforcement de l'attractivité des centres urbains Développement des mobilités douces et actives		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Linéaires cyclables sécurisés Nombre et types d'infrastructures cyclables installées Mise en place de la cartographie Modalités d'échanges avec les citoyens Nombre de parking vélo sécurisés installés		
Pilote de l'action <u>Département</u> : aménagement des pistes et routes départementales, élaboration du Schéma Directeur Vélo du CD13 <u>Communes</u> : aménagement urbain <u>EPCI</u> : animation, proposition de services (ex. location de vélos)	Partenaires <u>EPCI</u> : partenaire installation infrastructures (consignes, box, stations de maintenance, ...) <u>Région</u> : partenaire financier et technique	

<p><u>PNRC</u> : développement des itinéraires équestres, cyclables et pédestres notamment via un partenariat avec le CPIE</p>	<p>AUPA, CEREMA, Région (COM), EPCI territoires limitrophes, partenaires fonciers</p>
<p>Participation citoyenne Information et concertation</p>	<p>Cibles Habitants, travailleurs et visiteurs du territoire</p>
<p>Calendrier / Etapes En continu</p>	
<p>Moyens humains Services mobilité des EPCI Service aménagement / urbanisme des communes</p>	<p>Moyens financiers Cadre d'intervention de la Région, notamment CPIER ViaRhôna Fonds vert</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé</p>	

N° : MOBILITE.4	DEVELOPPER LES POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Renforcer l'attractivité des transports en commun et augmenter le taux de remplissage des transports en commun</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Augmenter le taux de remplissage des transports collectifs en optimisant l'offre et en incitant les usagers à modifier leurs pratiques 2) Améliorer l'attractivité des transports collectifs par une meilleure qualité de service 3) Favoriser l'intermodalité entre transports collectifs, modes actifs et covoiturage, pour offrir une alternative crédible à la voiture individuelle 4) Construire une stratégie de transports collectifs cohérents à la maille du territoire en facilitant la connexion entre les réseaux 5) Créer une interface web unique de visualisation des offres de transports en commun sur le Pays d'Arles et avec les territoires limitrophes <p>Structurer et renforcer les pôles d'intermodalité du territoire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Encourager le report modal de la voiture individuelle vers les transports collectifs et les modes actifs 2) Promouvoir l'usage des transports en commun et de la mobilité douce 3) Contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de l'air par un usage accru des modes durables 4) Développer les pôles d'échanges multimodaux (pôle d'échanges multimodaux) dans les 3 EPCI en complémentarité avec l'offre ZOU ! ferroviaire et routière et en prenant en compte la perspective des deux SERM 5) Dans le cadre du Contrat opérationnel de mobilité (COM), travailler avec les 3 EPCI pour construire une politique de pôle d'échanges multimodaux commune 	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 1 : maillage des transports en commun</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Etudier le développement des réseaux de car inter EPCI via le SERM notamment 2) Communiquer sur les projets et leur mise en place 3) Proposer des navettes reliant les gares et parkings lors ce que c'est pertinent <p>Mesure 2 : Clarifier l'offre de transport multimodale et communiquer auprès des usagers</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Développer l'information aux usagers (horaires, tarifs, itinéraires, intermodalité) au travers de plusieurs canaux de communication (réseaux sociaux, tableaux d'affichage...) 2) Adapter la fréquence, la régularité et la desserte des transports en commun selon les besoins des usagers 3) Renforcer les continuités cyclables et piétonnes pour les trajets de proximité 4) S'appuyer sur le référentiel PEM en cours de rédaction par la Région 	
<p>Résultats attendus</p> <p>Réduction des émissions de GES</p> <p>Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air</p> <p>Réduction de la congestion routière et des nuisances</p> <p>Développement des mobilités douces et actives</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)</p>	

<p>Nombres de PEM existants, en évolution ou en projet Fréquentation des différentes lignes de TC Fréquentation des gares ferroviaires</p>	
<p>Pilote de l'action Région, communes, EPCI</p> <p><u>ACCM</u> : développement du PEM d'Arles</p> <p><u>TPA</u> : animateur auprès des communes pour l'infra et co-MOA avec la région et le département pour l'interconnexion des services proposés</p>	<p>Partenaires Entreprises de transport (prestataires) PETR, communes, OT</p> <p>SNCF, Département, Région PACA et Occitanie</p>
<p>Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible</p>	<p>Cibles EPCI, particuliers</p>
<p>Calendrier / Etapes 2027 : officialisation du partenariat / démarche de réflexion commune entre les trois EPCI, les deux régions, SNCF connexions et AMP pour la mise en cohérence des services de mobilité 2027/8 : sortie du guide PEM de la Région 2028-33 : construction des PEM, des continuités douces, des outils d'interface unique pour les utilisateurs</p>	
<p>Moyens humains Services mobilité des EPCI</p>	<p>Moyens financiers Fonds vert</p> <p>Département (notamment infrastructures PEM)</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u></p>	

N° : MOBILITE.5	DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE DE PROXIMITÉ	
Objectifs opérationnels Renforcer l'attractivité du territoire Participer à accompagner et développer des filières locales et non délocalisables Permettre aux habitants d'avoir une offre touristique locale Donner des débouchés touristiques pour renforcer les réseaux de mobilités douces et décarbonées qui se développent sur le territoire		
Mesures opérationnelles 1) Renforcer si nécessaire l'identification des atouts et potentiels du territoire (offres existantes, sites patrimoniaux et naturels attractifs, pratiques de fréquentation...) 2) Définir la stratégie d'un tourisme de proximité (publics cibles, zones de développement...) 3) S'appuyer sur une offre déjà en cours de développement et structuration (ex. Cœur de Provence, De Ferme en Ferme, Cabro d'Or, ...) et sur les démarches menées par la Région notamment dans le cadre du COM pour proposer une stratégie d'accessibilité douce et décarbonée 4) Faire le lien avec l'accessibilité du quotidien et les autres schémas de déplacements de proximité (schémas cyclables, ViaRhôna, Durance à Vélo, chemin de grande randonnée de pays) 5) Suivre et valoriser les résultats (retombées, impacts environnementaux, ...)		
Résultats attendus Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique Renforcement de l'attractivité des centres urbains Développement des mobilités douces et actives		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre de participations aux différentes offres de tourisme durable de proximité Nombre de commerces et producteurs labellisés par des marques de tourisme durable % de touristes sans voitures sur le territoire		
Pilote de l'action <u>ACCM</u> : portage de la marque Cœur de Provence <u>CCVBA</u> : animation de Ferme en Ferme <u>CD13</u> : porteurs de la stratégie tourisme-loisir départementale via le 7 ^e schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs	Partenaires <u>PNRA</u> : développement d'offres touristiques (Cabro d'Or, Chemins des parcs, ...) <u>PNRC</u> : développement d'offres touristiques (Marque valeur parc, chemins des parcs, ...) <u>Offices de tourisme</u> : promotion – vente des offres touristiques existantes <u>CMAR</u> : partenaire technique auprès du territoire communes	

<p>Participation citoyenne Information</p>	<p>Cibles Habitants, touristes en villégiature</p>
<p>Calendrier / Etapes</p> <p>Travail continu d'identification, développement d'offres touristiques durables de proximité et de leur promotion.</p>	
<p>Moyens humains Responsable COM à la Région Services tourisme des EPCI Chargé de mission tourisme durable PNRA</p>	<p>Moyens financiers Fonds propres EPCI et PNR Fonds de soutien en investissement du département en faveur du tourisme local</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé</p>	

N° : MOBILITE.6	ENCOURAGER ET STRUCTURER LE COVOITURAGE COMME MODE DE DÉPLACEMENT QUOTIDIEN	
Objectifs opérationnels Diminuer la part de l'autosolisme en déployant des alternatives pour les trajets du quotidien (voies réservées, aires de covoiturage, ...) Offrir une solution de déplacement pour les personnes non véhiculées		
Mesures opérationnelles Mesure 1 : Acculturation et Promotion 1) Accompagner les usagers par des campagnes de communication et des outils numériques (plateforme de mise en relation ex. Kaross) 2) Développer des incitations (stationnement, tarification avantageuse pour les covoitureurs) Mesure 2 : Structuration 1) Coordonner l'action des collectivités, opérateurs de transport et employeurs pour structurer l'offre 2) Aménager des aires de covoiturage sécurisées et bien situées		
Résultats attendus Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Émissions gaz à effet de serre évitées Nombre de trajets covoiturés Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire Voies réservées au covoiturage Parkings dédiés gratuits		
Pilote de l'action <u>EPCI</u> : pilote de la partie servicielle (applications de covoiturage, ...) <u>Communes</u> : maîtrise d'ouvrage pour les infrastructures	Partenaires	
Participation citoyenne Information	Cibles Gestionnaires de voirie, communes, grand public	
Calendrier / Etapes Court terme : communication, plateforme de mise en relation (Kaross) Moyen terme : infrastructures		

Moyens humains Services mobilité des EPCI Services urbanisme des communes ponctuellement	Moyens financiers Fonds vert
Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé	

N° : MOBILITE.7	MODERNISER ET DÉCARBONER LES FLOTTES DE BUS ET DE CARS	
Objectifs opérationnels Se conformer aux obligations de la loi Décarboner, notamment via l'électrification, les flottes de bus et de car Réduire la dépendance des flottes aux carburants fossiles Optimiser l'efficacité énergétique des flottes par un meilleur remplissage des véhicules Conserver une maintenance performante des véhicules		
Mesures opérationnelles 1) Inscrire dans les conventionnements de DSP des obligations contraignantes de décarbonation des flottes 2) Pour les flottes en régie, planifier le renouvellement des véhicules selon leur ancienneté, type de carburant, ... 3) Optimiser les circuits et l'exploitation des lignes afin de limiter les trajets à vide et améliorer l'efficacité énergétique 4) Déployer des infrastructures de recharge et d'avitaillement adaptées aux différentes énergies 5) Contractualiser des partenariats permettant la mutualisation d'infrastructures de recharge et d'avitaillement 6) Encourager les expérimentations locales et les partenariats avec les filières énergétiques innovantes 7) Pour les flottes en cours d'achat / planification, anticiper l'objectif de 100% de flotte décarbonée		
Résultats attendus Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Proportion des types de carburants dans les flottes de car et de bus		
Pilote de l'action <u>Transdev, Région, CCVBA, TPA</u> : pilotes sur leurs flottes de car et de bus	Partenaires <u>ACCM</u> : gestion contractuelle auprès de la DSP <u>ADEME, Etat</u> (fonds vert) <u>TE13</u> : accompagnement sur la valorisation des CEE <u>PNRC</u> : déploiement de bornes IRVE sur son patrimoine PETR, EPCI, Interco, communes, Région Sud, Département	

Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible	Cibles
Calendrier / Etapes Plan pluriannuel d'investissement pour arriver à 0% d'énergie fossile dans la flotte	
Moyens humains Services techniques des EPCI	Moyens financiers
Niveau de priorité : <u>Faible</u> / Moyen / Élevé	Subventions, fonds propres communautaires, département 13 (assistance au renouvellement des flottes de bus et de cars)

N° : MOBILITE.8	DÉCLINER LE CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ À L'ÉCHELLE DES EPCI	
Objectifs opérationnels 1) Harmoniser les offres de mobilités du territoire en révisant l'offre de transport en commun, en assurant la continuité des réseaux cyclables et en proposant des alternatives à l'autosolisme 2) Favoriser la cohérence interterritoriale entre Pays d'Arles, métropoles voisines et territoires limitrophes pour améliorer l'accessibilité. 3) Renforcer l'efficacité des services de mobilité par une meilleure articulation entre les modes (transport en commun, vélo, covoiturage, logistique)		
Mesures opérationnelles 1) Inclure opérationnellement les ambitions de bassin du COM dans les plans de mobilité et stratégies mobilité au sein de chaque EPCI 2) Participer au groupe de travail notamment pour lever les blocages dans le déploiement des actions de mobilité 3) Evaluer annuellement la progression des plans d'actions vis à vis du COM		
Résultats attendus Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique Renforcement de l'attractivité des centres urbains Développement des mobilités douces et actives		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Niveau d'avancement des actions du COM		
Pilote de l'action <u>Région Sud</u> : piloter et s'assurer de l'exécution du contrat <u>AOM</u> : exécuter les actions du COM	Partenaires PNRA, SNCF, PETR (apporter l'expertise (ingénierie) aux actions)	
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible	Cibles	
Calendrier / Etapes En continu		
Moyens humains Services mobilité des EPCI Responsable de projet COM au sein de la Région	Moyens financiers Fonds vert, fonds propres communautaires	
Niveau de priorité : <u>Faible</u> / <u>Moyen</u> / <u>Élevé</u>		

2. THEMATIQUE ECONOMIE CIRCULAIRE

Le diagnostic territorial du Pays d'Arles indique que les déchets sont à l'origine de 11% des émissions de GES du territoire. Là où le français moyen émet 338kg de déchets annuellement, l'habitant moyen du Pays d'Arles en émet 425kg, soit 26% de plus qu'à l'échelle nationale. 86% de ces déchets se retrouvent au tout-venant (contre 75% à l'échelle nationale) et incinérés ou enfouis à 91%.

La gestion de ces déchets implique un coût financier et environnemental lourd, selon une étude du MODECOM réalisée en 2017, il serait possible de trier 89% de nos déchets (contre 14% aujourd'hui) et de réduire leur quantité de plus d'un tiers.

Au-delà des déchets ménagers, les déchets industriels représentent un enjeu et un potentiel de valorisation important sur notre territoire, qu'il conviendra d'étudier. Les thématiques de l'économie circulaire permettent de répondre à ces enjeux de multiples manières, notamment par une réduction des déchets, une meilleure redirection des ressources avant leur traitement en déchets, et une meilleure valorisation des matières une fois leur déclassement final en déchets.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic, dans la stratégie territoriale et ci-dessus, les ambitions suivantes ont été considérées comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Diminution des volumes de déchets produits sur le territoire, de leur charge de collecte et de traitement**
- **Valorisation des matières et énergies**
- **Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire**
- **Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources**
- **Transition des entreprises et développement de l'emploi local et non délocalisable**

À cette fin, 7 actions ont été retenues dans le plan d'actions :

CIRCULAIRE.1 – Engager une démarche territoriale de structuration des filières déchets et réemploi de matériaux

CIRCULAIRE.2 – Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires

CIRCULAIRE.3 – Encourager une démarche territoriale de consommation durable fondée sur les 5R

CIRCULAIRE.4 – Accompagner les entreprises dans leurs démarches de transitions

CIRCULAIRE.5 – Structurer des filières de transformation agricole (1^{re} ET 2^e) en intégrant la valorisation des déchets et coproduits en nouveaux débouchés économiques locaux

CIRCULAIRE.6 – Valoriser la sobriété énergétique et encourager la sortie du plastique en restauration collective

CIRCULAIRE.7 – Encourager une alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective

<p>N° : CIRCULAIRE.1</p>	<p>ENGAGER UNE DÉMARCHE TERRITORIALE DE STRUCTURATION DES FILIÈRES DÉCHETS ET RÉEMPLOI DE MATÉRIAUX</p>
<p>Objectifs opérationnels Mettre en place un écosystème pour chaque type de déchet (collecte, traitement, valorisation, ...) Adapter les types de collecte aux spécificités de chaque territoire</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 0 : Diagnostic préalable</p> <ul style="list-style-type: none"> - lancer une étude pour améliorer la connaissance des flux sortants (déchets ou matières à réutiliser) - sensibilisation et formation des acteurs privés et institutionnels au réemploi - étudier la création d'un observatoire territorial des déchets - étudier la création d'un schéma directeur des ressourceries <p>Mesure 1 : Démarche de réemploi, notamment dans le BTP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une démarche de tri préalable pour réemploi avant passage des matériaux en situation de déchet - Engagement des collectivités dans le réemploi, accompagnement par Raediviva possible - Mise en place d'une plateforme web et/ou physique pour valoriser le réemploi ou l'upcycling <p>Mesure 2 : Développer les infrastructures et dispositifs territoriaux de tri et de valorisation adaptés au territoire (portage EPCI), exemples qui peuvent être étudiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchetterie itinérante - Mise en place de bacs payants (redevances incitatives) pour les particuliers (retours négatifs apparemment en première instance) - Réaliser un maillage territorial des bornes de tri - collecte porte-à-porte en zone non urbaine - colonnes enterrées en zone urbaine - Prévoir les structures de valorisation et de traitement des déchets dans les documents d'urbanisme (foncier) (PETR via le SCOT et communes via PLU) <p>Mesure 3 : Soutenir l'innovation et les entreprises dans les filières de valorisation des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner les entreprises dans le développement d'activités économiques autour de la valorisation des déchets, notamment sur le réemploi en amont de la phase déchets - promotion d'actions de R&D pour transformer les déchets en produits - s'inspirer de ce qui a été fait sur d'autres territoires, comme le document cadre réemploi de la métropole AMP ou de l'AMI réemploi développé par Raediviva pour ses adhérents <p>Pour les déchets organiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Etude du gisement de matière organique 2) Déploiement d'une collecte PAV selon résultats de l'étude <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation d'animateurs "déchets" pour pérenniser et accompagner le citoyen - Schéma de déploiement cohérent avec l'accès camion, mutualisation avec les emplacements OMR, EMR, Verre - Réflexion sur le matériel mis à disposition des particuliers : bio seau ou sac compostable 	

<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur le tonnage des OMR pour sensibiliser et valoriser les efforts de tri - Incitation financière avec baisse de la Taxe sur les Ordures Ménagères et augmentation de la Redevance Spéciale (tarification incitative) - Dissocier la filière méthanisation et la filière compostage et autres procédés (éco digesteurs) <p>3) Exemple de l'Hérault à suivre : l'approche « qualité » du Syndicat Centre Hérault - Astee TSM</p> <p>4) Développer d'abord des points d'apport volontaire en pied d'immeuble avec un pilote / accompagnateur local qui peut être institutionnel ou non. Phase expérimentale puis déploiement</p>	
<p>Résultats attendus</p> <p>Diminution des volumes de déchets produits sur le territoire, de leur charge de collecte et de traitement</p> <p>Valorisation des matières et énergies</p> <p>Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire</p> <p>Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)</p> <p>Mise en place d'un plateforme physique ou web de réemploi</p> <p>Engagement formalisé des EPCI/communes dans le développement du réemploi</p> <p>Volumes de déchets amenés en points de collecte</p> <p>Coût financier de collecte et valorisation pour les collectivités</p>	
<p>Pilote de l'action</p> <p><u>EPCI</u> : portage maitrise d'ouvrage</p> <p><u>PETR</u> : animation territoriale selon gouvernance à définir</p>	<p>Partenaires</p> <p><u>BPI</u> : partenaire financier</p> <p><u>Région</u> : partenaire technique</p> <p><u>Raediviva</u> : partenaire technique / réalisation de missions en lien avec le réemploi BTP</p> <p><u>PNRA</u> : appui potentiel au pilotage ou portage de projet selon gouvernance à définir</p> <p><u>PNRC</u> : opérations de sensibilisation et information, suivi des présences de déchets et analyse des restes de mer</p> <p>associations, particuliers, entreprises, communes, chambres consulaires</p>
<p>Participation citoyenne</p> <p>Information à minima, consultation si possible</p>	<p>Cibles</p> <p>entreprises, particuliers</p>
<p>Calendrier / Etapes</p> <p>Court terme : étudier les flux de ressources sortantes et statuer sur l'adhésion à Raediviva</p> <p>Moyen terme : étudier puis développer les solutions de collecte et valorisation adaptées au territoire ; accompagner les entreprises dans leur démarche de transition</p>	

Moyens humains	Moyens financiers Partenariats financiers à étudier, subventions européennes, adhésion éventuelle à Raediviva pour accompagnement technique et formations
Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u>	

N° : CIRCULAIRE.2	LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Réduire les quantités de nourriture gaspillées dans les restaurants collectifs (cantines scolaires, établissements médico-sociaux, restaurants d'entreprises, ...) par une meilleure gestion des menus, des portions et des stocks</p> <p>Sensibiliser les convives, les élèves, les équipes éducatives et les familles aux enjeux liés au gaspillage alimentaire et à la valeur des ressources alimentaires.</p> <p>Favoriser l'expérimentation et l'innovation dans les établissements et restaurants collectifs, en testant des solutions adaptées (self à la carte, valorisation des excédents, ajustement des portions)</p> <p>Développer des solutions locales de valorisation des biodéchets générés en restauration collective (compostage, intégration dans des filières agricoles de proximité)</p> <p>Utiliser le levier de la réduction du gaspillage alimentaire pour dégager des moyens financiers dédiés aux surcoûts éventuels générés par l'achat de produits EGALIM.</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p><i>Ces mesures sont proposées aux communes via un conventionnement avec le PETR avec la mise à disposition de prestataires spécialisés et d'ingénierie interne.</i></p> <p>Mesure 1 : Réduction des déchets alimentaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire (pesées des restes, analyse des causes par type d'aliments, suivi régulier) 2) Adapter les menus et les portions servies 3) Optimiser la gestion des stocks et des approvisionnements pour limiter les pertes en cuisine et en réserve 4) Former les équipes de restauration à l'évaluation des besoins réels, au suivi des quantités servies et aux bonnes pratiques anti-gaspillage 5) Mettre en place un suivi et un pilotage régulier pour mesurer les progrès et ajuster les pratiques 6) Proposer des solutions innovantes 7) Accompagner les cantines à la rédaction des marchés des prestataires (via l'Appel à Projet Nos Cantines Durables du PETR) <p>Mesure 2 : Animation et sensibilisation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Organiser des ateliers et animations pratiques sur le gaspillage alimentaire et montrer des solutions concrètes (demi-journée ou journée) 2) Mettre en place des campagnes de communication internes aux établissements 3) Associer les prestataires de restauration collective aux actions de sensibilisation à destination des convives et des équipes 4) Animations thématiques et mise à disposition de ressources bibliographiques, dans le cadre du réseau Nos Cantines Durables animé par le PETR <p>Mesure 3 : Compostage ou Méthanisation des déchets alimentaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Mettre en place des dispositifs de compostage adaptés sur site permettant de valoriser directement une partie des déchets organiques (ex : accompagnement à l'acquisition d'un éco-digesteur, benchmark sur le matériel adapté aux volumes) 2) Mettre en réseau les établissements scolaires avec les collectivités, les acteurs agricoles et les structures spécialistes de la valorisation des biodéchets 3) Étudier la mise en place de composteurs collectifs 	

<p>Résultats attendus Diminution des volumes de déchets produits sur le territoire, de leur charge de collecte et de traitement Valorisation des matières et énergies Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources Transition des entreprises et développement de l'emploi local et non délocalisable</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Evolution des volumes de déchets alimentaires produits Nombre d'animations réalisées sur le territoire Nombre d'unités de compostage mis en place Nombre d'heures d'ingénierie mise à disposition des communes par le PETR contre le gaspillage alimentaire</p>	
<p>Pilote de l'action <u>Communes</u> : animation de la démarche <u>PETR</u> : co-animation, ingénierie interne et bureaux d'études spécialisés (Ecozept, Agence Déclic, Vitamin, Ingécor) via la mission « Nos Cantines Durables » et conventionnement avec les cantines</p>	<p>Partenaires <u>Département</u> : éventuel partenariat via la centrale d'achat des collèges (même s'ils sont déjà bien avancés dans la démarche) <u>EPCI</u> : accompagnement des communes <u>Structures de tri et valorisation des biodéchets</u> : Solutions Compost, Petit A Petit, Biovare, Les Alchimistes, Ortec, Lvd Environnement, Refood, Actus, ... <u>Autres partenaires financiers</u> : Région, Europe (FEADER), ADEME</p>
<p>Participation citoyenne Information</p>	<p>Cibles Écoles primaires, collèges, lycées, établissements médico-sociaux, entreprises...</p>
<p>Calendrier / Etapes Moyen terme : mars 2025 – mars 2028</p>	
<p>Moyens humains 0,05 ETP par an</p>	<p>Moyens financiers 12 000€ (FEADER, ADEME, PETR, LEADER) sur 3 ans</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé</p>	

N° : CIRCULAIRE.3	ENCOURAGER UNE DÉMARCHE TERRITORIALE DE CONSOMMATION DURABLE FONDÉE SUR LES 5 R
Objectifs opérationnels Réduire la production des déchets à la source puis engager les particuliers et acteurs privés du territoire dans la démarche 5R (refuser, réduire, réutiliser, recycler, rendre à la terre) Réduire le coût de traitement des encombrants et ordures ménagères résiduelles (OMR)	
Mesures opérationnelles Mesure 1 : Favoriser le réemploi (mobilier, vaisselle, vêtements) 1) Déterminer des lieux de dépôts et de vente (boutiques, déchèteries) 2) Déterminer des lieux de stockage/réparation 3) Créer un centre de valorisation des déchets/ressourcerie/recyclerie/upcycling (friperie et petit mobilier déjà existant à St Rémy, ainsi qu'une recyclerie à Arles et une ressourcerie en cours d'étude à TPA) 4) Mettre en place un système de service réparation Mesure 2 : Réduire les déchets par la Communication et sensibilisation des collectivités à la réduction des déchets 1) Intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets 2) Lutte contre les dépôts sauvages (politique zéro déchet via la communication et sensibilisation) 3) Sensibilisation des particuliers et information sur les infrastructures de dépôt à bon escient Mesure 3 : Accompagner les acteurs socio-professionnels pour changer les procédures internes (achats, tri, contrats de collecte)	
Résultats attendus Diminution des volumes de déchets produits sur le territoire, de leur charge de collecte et de traitement Valorisation des matières et énergies Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources Transition des entreprises et développement de l'emploi local et non délocalisable	
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre de ressourceries, recycleries en cours de fonctionnement Nombre d'animation ou évènements proposés aux particuliers Nombre d'acteurs socio-professionnels accompagnés par la collectivité	
Pilote de l'action <u>EPCI</u> : maitrise d'ouvrage syndicat des déchets, communes	Partenaires <u>Association 4R</u> : partenaire éventuel (formations ressourcerie, recyclerie, gestion de sites de déchets / réparation)

	Associations, entreprises d'insertion, Associations d'entreprises, chambres consulaires, ZAE
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible	Cibles Habitants, artisans, entrepreneurs, collectivités
Calendrier / Etapes	
Moyens humains Services DMA des collectivités	Moyens financiers Région Sud, ADEME, LIFE
Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé	

N° : CIRCULAIRE.4	ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS DÉMARCHES DE TRANSITION	
Objectifs opérationnels Accompagner l'entreprise à gérer son impact environnemental (usage de l'eau, de l'énergie, des déchets etc)		
Mesures opérationnelles 1) Faire un inventaire des dispositifs existants et des aides disponibles 2) Accompagner les entreprises pour mobiliser les dispositifs existants en fonction des attentes des interlocuteurs uniques 3) Mettre en place des dispositifs pour limiter la consommation d'eau et gérer les rejets (mousseurs, végétation, gestion des eaux grises, gestion de l'eau des piscines...) 4) Réduire les déchets assimilés (ex la redevance spéciale est une motivation pour engager cette réduction) 5) Mobiliser le Fonds chaleur 6) Accompagner la transition des restaurations collectives des entreprises via le « kit transition » développé par le PETR (pilotage PETR)		
Résultats attendus Diminution des volumes de déchets produits sur le territoire, de leur charge de collecte et de traitement Valorisation des matières et énergies Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources Transition des entreprises et développement de l'emploi local et non délocalisable		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre d'entreprises accompagnées Investissements engagés par les entreprises accompagnées		
Pilote de l'action <u>Région</u> : <u>EPCI</u> : animation (ex. Café des entreprises) <u>CCI</u> : prestations ponctuelles (ex. Diag Ecoflux) <u>PETR</u> : prestations ponctuelles	Partenaires EPCI, Architecte des bâtiments de France, entreprises, Agence de l'eau, ADEME, ARBE, Chambres consulaires, PNRA	
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible	Cibles Entreprises	
Calendrier / Etapes Etape 1 au S1 2026, étape 2 au S2 2026 et étape 3 au S1 2031		

<p>Moyens humains</p> <p>Ressource en interne pour assurer l'accompagnement (comme CCVBA) ou payer un opérateur (comme ACCM ou TPA)</p>	<p>Moyens financiers</p> <p>Financement Pacte Territorial France Rénov' Financements des collectivités locales, Etat et Département Fonds chaleur</p>
<p>Niveau de priorité : <u>Faible</u> / Moyen / Élevé</p>	<p>Région et Agence de l'eau (dispositif CEDRE) BPI</p>

N° : CIRCULAIRE.5	<p style="text-align: center;">STRUCTURER DES FILIÈRES DE TRANSFORMATION AGRICOLE (1^{re} ET 2^e) EN INTÉGRANT LA VALORISATION DES DÉCHETS ET COPRODUITS EN NOUVEAUX DÉBOUCHÉS ÉCONOMIQUES LOCAUX</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Structurer une économie durable et résiliente, basée sur les productions locales (agricoles et naturelles)</p> <p>Créer de l'emploi local et développer les compétences, soutenir l'innovation et l'ancrage territorial des entreprises</p> <p>Développer la production et transformation d'éco-matériaux, nécessaires à la transition et pouvant être produits localement</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 1 : Diagnostic amont et aval</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Recenser les entreprises concernées par la première et seconde transformation des produits agricoles et naturels et identifier leurs besoins (logistique, outils, main d'œuvre, débouchés, déchets agricoles...) 2) Identifier les entreprises novatrices du territoire en capacité de répondre à la problématique amont : veille, appels à projets, initiatives locales... 3) Croiser les études de filières de transition menées sur le territoire (ex. pin d'Alep) 4) Étudier les risques liés au changement climatique sur ces filières <p>Mesure 2 : Innovation - incubation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Favoriser la structuration de filières durables et locales (par exemple filière d'écoulement, gestion des déchets agricoles végétaux et plastiques) : soutenir techniquement les entreprises (ex. La Bergerie à CCVBA) 2) Étudier les potentiels de développement des filières éco matériaux du territoire (balles de riz, paille de riz, terre crue) et de leur « rentabilité » 3) Accompagner techniquement et financièrement les entreprises 4) Soutenir les expérimentations (ex. « La Conserverie » du lycée agricole de St Rémy de Provence) <p>Mesure 3 : Formation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) S'appuyer sur le diagnostic du CLPE pour construire une feuille de route sur les métiers de la transition écologique, montée en compétence de l'artisanat local (par exemple label RGE...) 2) Étudier l'installation d'un centre de formation professionnelle à l'échelle du Pays <p>Mesure 4 : Développement, Structuration et Communication</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Soutenir le développement des filières locales (favoriser les circuits-courts) 2) Communiquer plus largement sur les produits issus de ces filières locales, marquage des produits 3) Travailler à la massification de la production et des logistiques par des partenariats locaux, notamment avec des territoires limitrophes 4) Orientation de l'achat public pour aider à structurer ces filières (ex. usage du bois dans le bâtiment ou études sourcing pour les filières de restauration collective) 	
<p>Résultats attendus</p> <p>Valorisation des matières et énergies</p>	

<p>Interconnexion entre les flux de ressources des acteurs du territoire Innovation technique et organisationnelle sur la gestion des ressources Transition des entreprises et développement de l'emploi local et non délocalisable</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre d'entreprises accompagnées Nombre de sites d'incubation Nombre de public formé</p>	
<p>Pilote de l'action <u>EPCI</u> : co-pilotage, maîtrise d'ouvrage, soutien technique et pour expérimentation et développement <u>PETR</u> : accompagnement ponctuel, ex. études sourcing sur les filières de restauration collective <u>IPA</u> (Réseau Initiative Pays d'Arles) <u>Consortium des Tiers-lieux d'Arles</u> : co-pilotage et partenaire technique</p>	<p>Partenaires <u>Lycée agricole de St Rémy de Provence</u> : lieu d'expérimentations et partenaire technique <u>Chambre d'Agriculture</u> : appui sur la production « amont » des filière, prestataire sur les sujets « aval » <u>CLPE</u> : partenaire technique et d'animation <u>CMAR</u> : prestataire, conseil technique aux MOA et mise en réseau des acteurs <u>Région Sud</u> : partenaire financier <u>Occitanie, PACA, Vaucluse, Var, Bouches-du-Rhône, Gard</u> : Partenariats locaux pour atteinte de seuils de rentabilité sur les filières SAFER, Terres de Liens, Fibois, Chambre d'Agriculture, Jeunes Agriculteurs, COFOR (Communes Forestières) <u>CRPF</u> : Animateurs sur la partie développement durable des forêts <u>BPI</u> : partenaire financier <u>France Travail</u> : partenaire d'insertion professionnelle <u>PNRA</u> : partenaire via la charte forestière notamment et pilote de certaines mesures sur la partie agriculture sur le périmètre du parc <u>PNRC</u> : marquage des produits valeur parc, vente et promotion en salon <u>ONF</u> : partenaire expertise technique</p>
<p>Participation citoyenne Information</p>	<p>Cibles Agriculteurs, sylviculteurs, utilisateurs de foncier agricole ou forestier</p>
<p>Calendrier / Etapes</p>	

Moyen terme	
Moyens humains Services Dev. Eco. des EPCI Services Insertion/Emploi des EPCI Chargé de mission agriculture au PNRA	Moyens financiers LEADER IPA Région Sud
Niveau de priorité : <u>Faible / Moyen / Élevé</u>	

<p>N° : CIRCULAIRE.6</p>	<p>VALORISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE ET ENCOURAGER LA SORTIE DU PLASTIQUE EN RESTAURATION COLLECTIVE</p>
<p>Objectifs opérationnels Réduire et optimiser les consommations de flux (eau, énergie, électricité) en restauration collective Sensibiliser les équipes aux enjeux économiques et environnementaux liés aux consommations d'énergies et à l'usage de plastique Favoriser l'expérimentation et l'innovation dans les restaurants collectifs et cuisine centrale, en testant des solutions adaptées en matière de sobriété (énergies renouvelables, récupération de chaleur fatale, matériel de seconde main, ...) et d'usage du plastique (passage au tout inox, réduction de l'achat de portions unique emballées, achat de matériel de découpe pour éviter les portions, ...). Le projet alimentaire territorial déploie un plan d'action spécifique sur ces thématiques en direction des collectivités au travers sa mission « Nos cantines durables », qui vise à accompagner collectivement et individuellement (ingénierie interne et bureaux d'études mis à disposition) les communes dans leurs actions.</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 1 : Animation et sensibilisation sur la sobriété énergétique en restauration collective 1) Animations thématiques et mise à disposition de ressources bibliographiques sur le sujet de la sobriété, à travers le réseau Nos Cantines Durables 2) Adapter le matériel et utiliser les outils pour optimiser leur fonctionnement de façon à réduire leur consommation et optimiser leur durée de vie 3) Accompagner la restauration collective via l'Appel à Projet Nos Cantines Durables du PÉTR</p> <p>Mesure 2 : Diminution de l'usage du plastique en restauration collective 1) Animations thématiques et mise à disposition de ressources bibliographiques sur le sujet de la sortie du plastique en restauration collective, à travers le réseau Nos Cantines Durables 2) Acquisition de matériel permettant de réduire la production de déchets plastique en restauration collective (ex : fontaine à eau, fromage à la coupe, ...) 3) Proposer des solutions innovantes et assurer un benchmark sur les outils disponibles 4) Mettre en lien avec des prestataires de lavage (ex : visite du site Options Solutions) et des dispositifs de mutualisation logistique 5) Accompagner la restauration collective via l'Appel à Projet Nos Cantines Durables du PÉTR</p>	
<p>Résultats attendus Diminution des volumes de plastique et de déchets produits en restauration collective et sur le territoire Diminution de la consommation d'énergie Interconnexion entre les acteurs du territoire Innovation technique et organisationnelle sur la gestion Valorisation des énergies renouvelables Transition des entreprises</p>	

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Volumes de déchets plastiques produits Nombre d'animations réalisées sur le territoire Nombre d'établissements et communes engagées dans une démarche de sobriété et/ou de sortie du plastique en restauration collective	
Pilote de l'action <u>Communes</u> : animation de la démarche <u>PETR</u> : co-animation, ingénierie interne et bureaux d'études spécialisés (Ecozept, Ingécor) via la mission « Nos Cantines Durables » et conventionnement avec les cantines	Partenaires <u>Département</u> : partenariat-socle via la centrale d'achat (objectif 0 plastique déjà atteint) <u>EPCI</u> : accompagnement des communes <u>Autre partenaire financier</u> : ADEME, Région, Europe (FEADER)
Participation citoyenne Information	Cibles Écoles primaires, collèges, lycées, établissements médico-sociaux, entreprises, cuisines centrales...
Calendrier / Etapes Moyen terme : mars 2025 – mars 2028	
Moyens humains 0,05 ETP par an	Moyens financiers 6 000€ (FEADER, ADEME, PETR) par an
Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé	

<p>N° : CIRCULAIRE.7</p>	<p style="text-align: center;">ENCOURAGER UNE ALIMENTATION À FORTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE EN RESTAURATION COLLECTIVE</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Accompagner les collectivités à respecter la loi EGalim en achetant au minimum 50% de produits durables dont 20% de bio, en accompagnant sur le sourcing et la rédaction des marchés publics pour des produits bio et locaux</p> <p>Encourager les collectivités à faire le choix de viandes locales, labellisées et issues d'élevages extensifs</p> <p>Accompagner les collectivités à respecter la loi EGalim en proposant un repas végétarien par semaine, en formant le personnel de cantine à l'introduction de produits bio locaux de saison et les protéines végétales dans les menus</p> <p>Accompagner les collectivités à aller plus en les aidant à proposer une alternative végétarienne quotidienne.</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>À destination des communes via un conventionnement avec le PETR avec la mise à disposition de prestataires et d'ingénierie interne dans le cadre de la charte d'engagement des communes du PAT 13</p> <p>Mesure 1 : Proposer des formations / rencontres via le Réseau Nos Cantines Durables</p> <p>1) Formations sur le sourcing et l'approvisionnement local et durable (rédactions des marchés publics)</p> <p>2) Rencontres avec des fournisseurs proposant des produits à haute valeur environnementale</p> <p>3) Formations sur la cuisine des produits à haute valeur environnementale (Légumes bruts locaux et bio / Viandes locales de qualité, ...)</p> <p>4) Information aux communes sur leurs obligations réglementaires (Loi EGALIM) et les aides financières dont elles peuvent bénéficier pour acheter des produits labellisés (Mesure Lait et Fruit à l'Ecole)</p> <p>Mesure 2 : Proposer un accompagnement individuel à travers l'AAP Nos Cantines Durables</p> <p>1) Offrir des jours d'ingénierie pour le sourcing de produits durables et locaux (dont bio), aide à la rédaction des appels d'offre, aide à l'analyse des offres, au suivi de la prestation ...</p> <p>Mesure 3 : Accompagner les filières locales et durables à se structurer pour répondre aux besoins de la restauration collective</p> <p>1) Travail spécifique autour de la filière blé tendre</p> <p>3) Accompagnement des plateformes locales de producteurs proposant des produits bio ou HVE (Haute Valeur Environnemental) à se structurer, et faire connaître leur offre</p>	
<p>Résultats attendus</p> <p>Augmentation de la part d'achat de produits locaux et durables en restauration collective</p> <p>Maintien et développement des surfaces et emplois agricoles locaux proposant des produits à forte valeur environnementale</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)</p> <p>Nombre d'animations réalisées sur le territoire</p> <p>Nombre de repas végétariens</p> <p>Nombre de formations et/ou de personnes formées</p>	

Pourcentage de produits locaux servis (local = région PACA et départements limitrophes)
 Nombre d'heures d'ingénierie mise à disposition des communes par le PETR

<p>Pilote de l'action <u>Communes</u> : animation de la démarche</p> <p><u>PETR</u> : co-animation, ingénierie interne et bureaux d'études spécialisés (Ecozept, Agence Déclic, Vitami) via la mission « Nos Cantines Durables », actions de formations via des prestataires (Mouvement des Cuisines Nourricieres, ...)</p>	<p>Partenaires <u>Département</u> : partenariat via la centrale d'achat des collèges</p> <p><u>Région</u> : partenariat via la centrale d'achat des lycées</p> <p><u>EPCI</u> : accompagnement des communes</p> <p><u>Plateformes et grossistes de produits locaux et durables</u> : Saveurs Grand Marché de Provence, La Courte Echelle, Manger Bio en Provence, Localizz, Mon maraîcher provençal, ...</p>
<p>Participation citoyenne Information</p>	<p>Cibles Écoles primaires, collèges, lycées ...</p>
<p>Calendrier / Etapes Moyen terme : mars 2025 – mars 2028</p>	
<p>Moyens humains 0,25 ETP par an</p>	<p>Moyens financiers 9 000 € / an financés par FEADER et PETR</p>
<p>Niveau de priorité Faible / Moyen / <u>Élevé</u></p>	

3. THEMATIQUE ANIMATION

L'animation des actions de transition sur le territoire est un élément essentiel à la vie de notre plan climat. Le programme d'action doit être opérationnel mais aussi communicant. L'animation agit sur deux aspects principaux : collaborer avec les citoyens pour faire vivre ensemble le territoire en transition, et créer du lien entre les acteurs privés et institutionnels de la transition afin de favoriser l'émergence et l'essaimage d'actions de transitions.

À cette fin, 2 actions ont été retenues dans le plan d'actions :

ANIMATION.1 – Communication et familiarisation du grand public aux actions de développement durable menées sur le territoire sur l'ensemble des thématiques liées à l'environnement et organiser / soutenir des actions éco-citoyennes

ANIMATION.2 - Renforcer les dynamiques locales et la capacité à agir du territoire - Démarche expérimentale de co-construction pour limiter les effets du changement climatique (DECLIC)

N° : ANIMATION.1	COMMUNICATION ET FAMILIARISATION DU GRAND PUBLIC AUX ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MENÉES SUR LE TERRITOIRE SUR L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT ET ORGANISER/SOUTENIR DES ACTIONS ÉCO-CITOYENNES	
Contexte / Enjeux De nombreuses petites initiatives (communales, citoyennes, entreprises ...) mais une faible visibilité et un épuisement exprimé par les acteurs		
Objectifs stratégiques Renforcer la culture environnementale et la mobilisation citoyenne du Pays d'Arles afin de favoriser l'appropriation des enjeux de transition écologique et l'adoption de comportements durables par l'ensemble des habitants		
Mesures opérationnelles 1) Sensibiliser à l'impact environnemental sur les actes d'achat y compris en termes de transport 2) Faire de la communication au sein de chaque EPCI sur l'avancement de toutes les actions environnementales mises en place sur leur territoire par les acteurs privés, publics et particuliers 3) Faire un focus sur les acteurs du tourisme et les touristes dans les actions de sensibilisation 4) Créer une plateforme ou cartographie des initiatives locales 5) Organiser des évènements récurrents		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre de publications ou évènements organisés Nombre d'initiatives citoyennes recensées Mesure de la participation citoyenne		
Pilote de l'action PETR du Pays d'Arles	Partenaires EPCI	
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible	Cibles Particuliers	
Calendrier / Etapes En continu		
Moyens humains Responsable concertation au PETR	Moyens financiers Fonds propres	
Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé		

<p>N° : ANIMATION.2</p>	<p>RENFORCER LES DYNAMIQUES LOCALES ET LA CAPACITÉ À AGIR DU TERRITOIRE - DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE DE CO-CONSTRUCTION POUR LIMITER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (DECLIC)</p>
<p>Objectifs opérationnels Porter à connaissance les enjeux et les initiatives locales auprès des habitants et des habitantes du territoire ; Multiplier les interconnexions entre les acteurs et les projets de transition qui en découlent ; Animer un réseau afin de permettre aux initiatives de naître et de se développer ; Favoriser une culture de dialogue sur le Pays d'Arles ; Initier et renforcer les capacités d'ingénierie collective sur le territoire, pour répondre aux enjeux du changement climatique ; Favoriser l'action commune, réponse à des problématiques locales en impliquant différents acteurs, en co-responsabilité de l'action.</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et cartographier les acteurs de la transition du territoire ainsi que leurs domaines de compétence (collectivités, services de l'Etat, syndicats mixtes, gestionnaires, chercheurs, entreprises, associations, représentants citoyens...) ; 2. Rencontrer et convier les acteurs concernés à contribuer à une vision collective et systémique des enjeux du territoire ; 3. Proposer et animer régulièrement des espaces de dialogue afin de mettre en relation ces acteurs pour augmenter la connaissance de chacun des initiatives ayant lieu sur le territoire ; 4. Organiser des temps de sensibilisation et de rencontre entre les habitant.e.s et les acteurs (DECLIC MOB) ; 5. Faire naître l'expérimentation et l'innovation sous toutes leurs formes pour répondre aux enjeux de transition du territoire (DECLIC LAB) ; 6. Développer des méthodologies ou livrets blancs libres de droits et participer à l'essaiage des initiatives fructueuses (CAPITALISATION). 	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Animation d'un Conseil d'Orientation, rassemblant les acteurs du territoire volontaires (2 par an) et groupes de travail (2 à 3 par an) ; Programmation régulière d'ateliers, conférences et événements autour des enjeux du changement climatique, en conviant des personnes ressources et en favorisant les temps d'échange. Il s'agira de veiller à ce que les différentes parties prenantes puisse s'exprimer pour améliorer la compréhension des enjeux, sans verser dans des polémiques ou de la confrontation entre parties prenantes (DECLIC MOB) ; (5000 personnes depuis le début de DECLIC en 2019, objectif : 5000 personnes d'ici 2030). Mise en œuvre d'actions multi partenariales à haute valeur écologique et sociale, en coportage par des équipes projets (groupes locomotives multi-acteurs). (A l'image de la démarche « pour des</p>	

cours vertes et fraîches », copilotées par le PETR, le PNRA et le CPIE RPA) . 1 action initiée par an, ayant son propre plan de financement.

Indicateurs de moyens : évènements organisés, ateliers organisés, nombre de participants, nombre d'organismes ayant participé à la démarche, ...

Analyse qualitative : DECLIC fait l'objet du programme expérimental NOURA portant sur l'auto évaluation des impacts territoriaux des actions entreprises par des associations. Cette démarche permettra de préciser les indicateurs à suivre pour mesurer les effets de DECLIC sur le territoire et ses apports au PCAET.

<p>Pilote de l'action <u>CPIE du Pays d'Arles</u> : pilote et animateur <u>Conseil d'Orientation</u> pour vision partagée</p>	<p>Partenaires PETR, EPCI, partenaires financeurs, acteurs de la transition du territoire PNRC : la gouvernance par commissions thématiques multi-acteurs permet de relayer les enjeux du territoire « petit parlement de Camargue »</p>
<p>Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible</p>	<p>Cibles L'ensemble des acteurs de la transition du territoire Habitants et habitantes du territoire</p>
<p>Calendrier / Etapes Action continue sur le territoire avec groupes de travail et projets ponctuels.</p>	
<p>Moyens humains Projet DECLIC (CPIE du Pays d'Arles)</p>	<p>Moyens financiers Convention avec les financeurs</p>

4. THEMATIQUE ENERGIE

Le diagnostic territorial du Pays d'Arles indique que l'énergie consommée sur le territoire est à 48% pétrolière et à 17% gazière, pour un restant de 27% électrique et 8% renouvelable dont bois. Cette dépendance aux énergies fossiles a des coûts multiples : dépendance aux fluctuations du marché, dépendance aux volumes disponibles, en baisse structurelle, et aggravation du bilan de GES du territoire.

De plus, des crises énergétiques et environnementales sont amenées à se produire de manière accélérée. Il est nécessaire d'adapter notre production énergétique pour nous prémunir de ces crises, qu'elles soient économiques ou climatiques.

Finalement, la France a un objectif de neutralité énergétique, il faudra donc augmenter et diversifier notre production locale simultanément à une baisse marquée de nos consommations.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic, dans la stratégie territoriale et ci-dessus, les ambitions suivantes ont été considérées comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Développer l'autonomie énergétique des collectivités**
- **Réduire la consommation énergétique du territoire**
- **Elargir la coopération intercommunale**
- **Diversifier la production d'ENR pour l'adapter aux usages locaux**
- **Valoriser les déchets organiques produits sur le territoire**

À cette fin, 7 actions ont été retenues dans le plan d'actions :

ENERGIE.1 – Rénover le parc de bâtiments publiques avec un niveau d'ambition cohérent avec le Décret Tertiaire

ENERGIE.2 – Favoriser la rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par les EPCI et les communes

ENERGIE.3 – Agir sur l'efficacité et la sobriété énergétique et lumineuse pour l'éclairage public

ENERGIE.4 – Développer la méthanisation par la collecte et la valorisation des déchets organiques

ENERGIE.5 – Développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics (toitures et ombrières) notamment pour des projets d'autoconsommation collective

ENERGIE.6 – Étudier et exploiter systématiquement le potentiel d'énergies renouvelables thermiques du territoire (géothermie, chaleur fatale, solaire thermique, biomasse) pour répondre aux besoins de chauffage, ECS ou de rafraîchissement

ENERGIE.7 – Accompagner techniquement les particuliers dans leurs projets de sobriété, d'efficacité énergétique et de production d'ENR adaptée

N° : ENERGIE.1	RÉNOVER LE PARC DE BÂTIMENTS PUBLICS AVEC UN NIVEAU D'AMBITION COHÉRENT AVEC LE DÉCRET TERTIAIRE	
Contexte / Enjeux Les bâtiments publics représentent les 3/4 de la consommation d'énergie des communes (source : ministère de l'éducation). Les collectivités doivent répondre aux obligations réglementaires de rénovation thermique.		
Objectifs stratégiques Viser la sobriété énergétique, les économies financières qui en découlent, le confort d'usage, l'adaptation au changement climatique...		
Mesures opérationnelles 1) Réaliser l'audit énergétique de certains bâtiments publics 2) Définir une stratégie de rénovation ambitieuse et cohérente avec les objectifs du SCOT 3) Mener des actions collectives à l'échelle EPCI (mutualisation de marchés et travaux, marché global de performance mutualisé à l'échelle PETR) et développer des initiatives locales (rénovation de logements communaux, aménagements publics...) 4) Programmer et financer : dossiers consultation MOE et dossiers subvention 5) Réaliser les travaux en appliquant des critères environnementaux (Utiliser des matériaux biosourcés locaux dans les bâtiments publics et privilégier le bioclimatisme des bâtiments, développer les énergies renouvelables dès que possible) 6) Suivre et valoriser : reporting énergétique (plateforme OPERAT), suivi et réduction de consommation (plateforme SME) évaluer les co-bénéfices, valoriser via la communication auprès des usagers et habitants sur les économies réalisées 7) Ajouter des contrats de performance énergétique à l'entretien des bâtiments		
Résultats attendus Développer l'autonomie énergétique des collectivités Réduire la consommation énergétique du territoire		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Consommation électrique des bâtiments Nombre de bâtiments rénovés / m ² Coût des consommations Productions d'ENR Nombre d'audits réalisés Proportion de bâtiments publics au niveau BBC rénovation		
Pilote de l'action collectivités (EPCI, communes) <u>CMAR</u> : animateur en tant que candidat à l'AMI PACTE sur le territoire	Partenaires <u>Raediviva</u> : expertise technique réemploi BTP Etat, Région Sud , Département, ADEME, Cerema, TE13, PETR	
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible Information, co-construction	Cibles Collectivités (Inter communautés, communes)	

Calendrier / Etapes Moyen et Long terme	
Moyens humains Voir Schéma Châteaurenard (Valéria Gioe) Service énergie TPA Services Techniques des communes Siège CCVBA et TPA	Moyens financiers
Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u>	

N° : ENERGIE.2	FAVORISER LA RÉNOVATION DU PARC IMMOBILIER RÉSIDENTIEL DÉTENU PAR LES EPCI ET COMMUNES	
Contexte / Enjeux Les bâtiments représentent les 3/4 de la consommation d'énergie des communes (source : ministère de l'éducation) Sur les 1 177 logements recensés par l'ADEME, 25 % sont classés E, F ou G et 32 % sont 5e classés D au diagnostic de performance énergétique (DPE).		
Objectifs stratégiques 1) Améliorer la sobriété énergétique des logements anciens et/ou dégradés 2) répondre aux obligations liées au DPE 3) Développer la production ENR lors de la rénovation de ces logements		
Mesures opérationnelles 1) Recenser et qualifier le parc de logements communaux de chaque commune 2) Construire une stratégie collective à l'échelle intercommunale pour constituer un parc avec un nombre de logements suffisamment attractif pour un bailleur social 3) Monter les dossiers opérationnels et financiers (chiffrer les besoins de rénovation, mobiliser les financements...) 4) Mettre en œuvre par les communes les rénovations (et le transfert de la gestion locative à un opérateur spécialisé ?) 5) Suivre et valoriser des rénovations et productions ENR		
Résultats attendus Développer l'autonomie énergétique des collectivités Réduire la consommation énergétique du territoire		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Consommation et facture d'énergie Nombre de logements rénovés Production d'ENR		
Pilote de l'action <u>Communes propriétaires de logements communaux</u> : maîtrise d'ouvrage	Partenaires Bailleurs sociaux, EPCI, Action logement, Adama, Soliha, communes <u>Raediviva</u> : relai identifié auprès des bailleurs sociaux	
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible Information, concertation, co-construction	Cibles Communes	
Calendrier / Etapes Moyen et long terme		

Moyens humains Services communaux Services Habitat et Energie de TPA et ACCM	Moyens financiers
Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u>	

N° : ENERGIE.3	AGIR SUR L'EFFICACITÉ ET LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET LUMINEUSE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	
<p>Contexte / Enjeux L'éclairage public représente une part importante de la consommation énergétique des communes et génère des coûts croissants, tant financiers que environnementaux. Dans un contexte de transition énergétique et de sobriété imposée par les objectifs nationaux et locaux, agir sur l'efficacité de l'éclairage public devient une priorité. La modernisation des équipements, la réduction des durées d'éclairage ou l'adaptation des intensités permettent de réduire significativement les consommations et la pollution lumineuse. Ces actions contribuent à la maîtrise des dépenses communales, à la préservation de la biodiversité nocturne et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Certains territoires ont déjà bien avancé sur le sujet de la pollution lumineuse et pourront accompagner les autres territoires en fonction de leurs spécificités locales.</p>		
<p>Objectifs stratégiques Concilier sobriété énergétique, économie financières, qualité de vie et biodiversité nocturne</p>		
<p>Mesures opérationnelles 1) Recenser et diagnostiquer l'éclairage public (inventaire du parc, cartographie des zones à fort potentiel d'économie...) 2) Définir une stratégie de rénovation et de sobriété : orienter les choix techniques et organisationnels 3) Programmer et financer les opérations 4) Mettre en œuvre les rénovations 5) Suivre, évaluer et valoriser les résultats 6) Étudier l'installation de détections de présences et de cartographies de zones sensibles</p>		
<p>Résultats attendus Développer l'autonomie énergétique des collectivités Réduire la consommation énergétique du territoire</p>		
<p>Résultats attendus Développer l'autonomie énergétique des collectivités Réduire la consommation énergétique du territoire Elargir la coopération intercommunale Diversifier la production d'ENR pour l'adapter aux usages locaux Valoriser les déchets organiques produits sur le territoire</p>		
<p>Pilote de l'action EPCI, communes</p> <p><u>PNRA</u> : pilote et référent au sein de l'inter-parc de PACA</p>	<p>Partenaires TE13 : Lauréat AMI ACTEE LUM'ACT</p> <p>Financeurs</p>	
<p>Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible Information à minima, consultation si possible</p>	<p>Cibles Communes, EPCI</p>	

<p>Calendrier / Etapes</p> <p>Beaucoup de points d'éclairage déjà rénovés, Extinction à travailler en zone d'activité des EPCI (Court et Moyen terme)</p>	
<p>Moyens humains</p> <p>Services techniques des communes et EPCI</p>	<p>Moyens financiers</p> <p>CEE</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé</p>	

N° : ENERGIE.4	DÉVELOPPER LA MÉTHANISATION PAR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS ORGANIQUES
<p>Objectifs opérationnels</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Assurer la conformité avec les cadres réglementaires nationaux et régionaux (loi AGEC, loi APER, objectifs du SRADDET) en matière de tri, collecte et valorisation des biodéchets 2) Développer la valorisation des biodéchets collectés en favorisant la méthanisation 3) Rechercher et sécuriser de nouveaux débouchés locaux pour l'utilisation des produits issus de la valorisation 4) Élargir la coopération intercommunale afin d'étendre et de mutualiser les solutions de collecte et de traitement à l'échelle territoriale 5) Structurer une filière pérenne de valorisation des biodéchets existants sur le territoire en associant collectivités, agriculteurs et acteurs économiques du territoire et en veillant à la cohérence avec les équilibres agricoles. 	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 1 : développer la filière de méthanisation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier des emplacements ou des exploitants volontaires pour installer des biodigesteurs 2) Sélectionner les projets au regard des besoins, des enjeux (ZAENR) et soutenir les projets identifiés comme pertinents 3) Mobiliser des financements 4) Traitement des digestats et raccordement gaz, priorité à l'injection (obligation par décret sauf si preuve d'impossibilité technique ou foncière) 5) Veiller à la pertinence territoriale des projets afin d'éviter le développement de cultures dédiées à la production de biomasse énergétique susceptibles d'entrer en concurrence avec les productions alimentaires ou d'encourager des phénomènes spéculatifs sur les terres agricoles. <p>Mesure 2 : Faciliter les partenariats entre collectivités, agriculteurs et acteurs économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation citoyenne - Proposition aux collectivités, acteurs économiques et citoyens de cofinancer le projet - Co-construction / Élargissement du tour de table accompagné par GRDF - Tarification d'achat groupé de gaz vert en lien avec le TE13 	
<p>Résultats attendus</p> <p>Développer l'autonomie énergétique des collectivités</p> <p>Élargir la coopération intercommunale</p> <p>Diversifier la production d'ENR pour l'adapter aux usages locaux</p> <p>Valoriser les déchets organiques produits sur le territoire</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)</p> <p>Tonnages collectés et valorisés</p> <p>Carbone évité</p> <p>kWh produit par la méthanisation</p> <p>Tonnes de digestat et d'épandage (ou SAU couverte)</p> <p>Volume de gaz produit</p> <p>Coût de production</p>	

<p>Pilote de l'action TE13 : démarche d'expérimentation en étude, en train d'acquérir une parcelle pour implanter un microméthaniseur expérimentateur</p> <p>EPCI (collecte) Porteurs privés (Valorisation)</p>	<p>Partenaires GRDF, collectivités, fournisseurs de matière organique, Méthasynergie, TE13, développeurs de projets</p> <p><u>PNRC</u> : garantie de la charte de parc, partenaire des enjeux environnementaux</p>
<p>Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible</p>	<p>Cibles Collectivités (Inter communautés, communes), Agriculteurs</p>
<p>Calendrier / Etapes</p> <p>Echelle de temps d'un projet : 3 à 5 ans donc de septembre 2026 à septembre 2031</p>	
<p>Moyens humains</p> <p>1 ETP par EPCI (variable selon la typologie de projet)</p>	<p>Moyens financiers</p> <p>Région Sud, ADEME, CNR, collectivités, investissements privés</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u></p>	

<p>N° : ENERGIE.5</p>	<p>DÉVELOPPER L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS (TOITURES ET OMBRIÈRES PARKINGS), NOTAMMENT POUR DES PROJETS D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE</p>
<p>Objectifs opérationnels Massifier le déploiement d'installation PV sur le territoire, notamment sur les toitures et parkings publics Développer des partenariats pour faciliter l'installation de PV (via Personnes Morales Organisatrices notamment) Valoriser même les emplacements qui ne sont pas les plus rentables par une conception des marchés en « grappes » Multiplier les sources et modèles de financement pour accélérer le déploiement de PV</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 1 : Identifier les sites potentiels d'installation 1) Croiser les différentes sources de données (étude foncier dérisqué, délibérations ZAENR, décisions politiques, ...) 2) Mettre à jour si nécessaire les études de faisabilité</p> <p>Mesure 2 : Développer les projets propices 1) Étudier éventuellement l'intégration des nouveaux projets aux PMO locales (départementale, intercommunale, ...) 2) Étudier les différentes solutions de financement possibles, notamment les subventions publiques, les tiers-investissements et investissements citoyens 3) Rédiger puis suivre les marchés de travaux en prenant soin de suivre les contraintes des conventions de subventionnement 4) Associer les citoyens autant que possible 5) Ne pas oublier d'intégrer les grappes aux marchés pour éviter les pertes de surfaces</p> <p>Mesure 3 : Rendre visibles et désirables les développements PV 1) Communiquer sur les travaux réalisés et les gains apportés 2) Concerter les citoyens sur le choix des prochains travaux 3) Mener des réunions et animations en lien avec le photovoltaïque en général pour accorder les besoins de développement à la volonté citoyenne</p>	
<p>Résultats attendus Développer l'autonomie énergétique des collectivités Elargir la coopération intercommunale Diversifier la production d'ENR pour l'adapter aux usages locaux</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre et Superficie de bâtiments / structures solarisées Puissance produite % d'autoconsommation Ventilation de la production (qui consomme ce qui est produit ?)</p>	

Nombre d'animations réalisées / Nombre de citoyens consultés	
<p>Pilote de l'action EPCI, communes</p> <p><u>PNRA</u> : garant du respect de la Charte de part et accompagnement à la maîtrise d'ouvrage</p> <p><u>TE13</u> : animation au développement PV sur le département</p>	<p>Partenaires</p> <p><u>TE13</u> : partenaire technique et organisationnel via la PMO départementale</p> <p><u>SPL Energies de Provence</u> : partenaire financier et organisationnel via la PMO départementale</p> <p><u>CVPARL</u> : recherche de citoyens sociétaires, réponse aux appels d'offres / prestataire développement PV</p> <p><u>Région</u> : partenaire technique et réglementaire via le Plan Solaire</p> <p>EPCI, Enedis, sociétés citoyennes, Enercoop, Energie Partagée, Sur le Toit des Alpilles</p>
<p>Participation citoyenne co-construction</p>	<p>Cibles communes, bénéficiaires administrés (EHPAD, bailleurs sociaux, entreprises)</p>
<p>Calendrier / Etapes</p> <p>Etudes techniques (faisabilité, structures, potentiel, clé de répartition) + études financières = 1 an Mise en service 2 à 6 ans</p>	
<p>Moyens humains</p> <p>ingénierie interne à la commune partenaires externes Responsable de Charte du PNRA Emploi de « Générateur » du TE13</p>	<p>Moyens financiers</p> <p>Région Sud (Plan solaire)</p>
<p>Niveau de priorité : <u>Faible</u> / <u>Moyen</u> / <u>Élevé</u></p>	

<p>N° : ENERGIE.6</p>	<p>ÉTUDIER ET EXPLOITER SYSTÉMATIQUEMENT LE POTENTIEL D'ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES DU TERRITOIRE (GÉOTHERMIE, CHALEUR FATALE, SOLAIRE THERMIQUE, BIOMASSE) POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHAUFFAGE, ECS ET/OU DE RAFRAÎCHISSEMENT</p>	
<p>Objectifs stratégiques Développer la production d'ENR thermique dans les bâtiments publics Systématiser l'étude d'installation d'énergie thermique renouvelable pour éviter des manques à gagner</p>		
<p>Mesures opérationnelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier et cartographier le potentiel en ENR thermiques (via le travail fait pour les ZAENR) 2) Identifier les projets potentiels (rénovations ou construction) en collectivité et à défaut au sein des communes 3) Définir une stratégie de développement dans les documents d'urbanisme : intégrer les zones favorables dans les documents, identifier les sites prioritaires (écoquartiers, équipements publics, ZA, secteurs en renouvellement...), cartographier les densités en besoin de chaleur et de froid pour étudier le potentiel de réseau de chaleur/froid urbain 4) Prévoir en phase Programmation des projets leur articulation avec les réseaux de chaleur ou de froid existants ou en projet 5) Programmer et financer les projets en mobilisant entre autres le Fonds chaleur 6) Déployer un site exemplaire si nécessaire selon les technologies déployées sur le territoire 7) Étendre la démarche aux acteurs privés, notamment en zones d'activités 		
<p>Résultats attendus Développer l'autonomie énergétique des collectivités Diversifier la production d'ENR pour l'adapter aux usages locaux</p>		
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre d'études de faisabilité multiénergies réalisées Puissance cumulée installée en énergies thermiques renouvelables Energie cumulée produite en énergies thermiques renouvelables par ces installations</p>		
<p>Pilote de l'action <u>PETR</u> : animation via le Contrat Chaleur <u>EPCI</u> : animation auprès des communes <u>Communes</u> : maitrise d'ouvrage</p>	<p>Partenaires Financiers : ADEME, Région Sud Experts : AMORCE, CEREMA, Boisynergie, GRDF Relais : Chambres consulaires, FRHPA, UMIH, ARHLM, EPCI...</p>	
<p>Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible Information (non concernés)</p>	<p>Cibles Collectivités (Intercommunalités, communes)</p>	

<p>Calendrier / Etapes</p> <p>En place dans le cadre du CCRT 2024-2028</p>	
<p>Moyens humains</p> <p>Emploi de Contrat Chaleur au PETR (CCRt) Services énergie des EPCI Services urbanisme opérationnel des communes ?</p>	<p>Moyens financiers</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé</p>	

N° : ENERGIE.7	ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT LES PARTICULIERS DANS LEURS PROJETS DE SOBRIÉTÉ, D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, ET DE PRODUCTION D'ENR ADAPTÉE	
Objectifs opérationnels Accompagner la sobriété énergétique des particuliers Aider les porteurs de projets à la rénovation du parc privé (Aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales / dispositif MaPrimeRénov) pour une meilleure efficacité énergétique Promouvoir le développement de solutions de production d'ENR adaptées		
Mesures opérationnelles Mesure 1 : Lancer un guichet unique d'accueil et d'information pour l'habitat "maisons de l'habitat" par EPCI 1) Solliciter la Maison des projets et mettre des permanences architecte conseil du CAUE pour les particuliers 2) Réunions d'information à destination de la filière professionnelle ou permanences Mesure 2 : Créer un environnement favorable 1) Constituer un réseau d'installateurs et de partenaires (exemple les centrales villageoises photovoltaïques ou TE13) 2) Créer un guide de la construction durable 3) Rédiger des dispositions dans les PLU Mesure 3 : Accompagner techniquement à l'installation de production d'ENR 1) Proposer un pré-diagnostic technique pour un premier niveau d'orientation sur les questions d'énergie et de rénovation 2) Accompagner le montage administratif et financier 3) Assurer le suivi des projets et leur valorisation 4) Proposer des solutions facilitantes de déploiement (Ex. les petits panneaux en Plug&Play, ou des solutions de production LowTech ?) 5) Proposer une stratégie de sobriété globale		
Résultats attendus Développer l'autonomie énergétique des collectivités Diversifier la production d'ENR pour l'adapter aux usages locaux		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre de visites, nombre de rdv, de visites, de dossiers menés à terme, approbation des PLU et des chartes de construction, nombre d'entreprises informées Nombre d'autorisation d'urbanisme autorisées (DP) Nombre de maisons / bâtiments équipés en fonction		
Pilote de l'action Bureaux de l'énergie au sein de TPA et CCVBA Particuliers propriétaires et bailleurs privés	Partenaires PNRC : rédaction de guides et livrets bâti à destination des particuliers Communes, EPCI, Architecte des bâtiments de France, entreprises	

	<p>Tiers de confiance CAUE, ANAH (Pacte Territorial), Centre de formation, Société Citoyenne, CVPARL, Energie Partagée, Sur le Toit des Alpilles</p>
<p>Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible Information, sensibilisation</p>	<p>Cibles Particuliers</p>
<p>Calendrier / Etapes</p> <p>Etape 1.A au S1 2026, étape 1.b au S2 2026 et étape 1.3 au S1 2028 Mesures 1 et 2 au cours de l'année 2026 Mesures 2.3 et 3 de 2027 à 2032</p>	
<p>Moyens humains</p> <p>Ressources humaines CAUE ? Bureaux de l'énergie</p>	<p>Moyens financiers</p> <p>Financements des collectivités locales, Etat et Département (CAUE)</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé</p>	

5. THEMATIQUE ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS (ENAF)

Le diagnostic territorial du Pays d'Arles indique que la surface agricole utile du Pays d'Arles est d'un peu moins de 92'000 ha, à cela il faut ajouter la présence de deux parcs naturels (Alpilles et Camargue), des zones montagneuses boisées et des zones humides et marais. Toutes ces caractéristiques forgent un territoire doté d'une grande biodiversité mais en tension forte sur l'utilisation de ses ressources naturelles. L'objectif du PCAET est donc de participer à préserver, voire restaurer, les espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic, dans la stratégie territoriale et ci-dessus, les ambitions suivantes ont été considérées comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Maintenir la SAU du Pays d'Arles**
- **Former les élus aux enjeux d'installation, transmission, préservation du foncier agricole**
- **Réduire la présence des déchets en milieux naturels**
- **Faciliter le traitement des déchets existants**
- **Promouvoir une agriculture riche en biodiversité**
- **Promouvoir une agriculture résiliente, notamment face au changement climatique**

À cette fin, 5 actions ont été retenues dans le plan d'actions :

ENAF.1 – Maintenir la vocation agricole du Pays d'Arles

ENAF.2 – Accompagner la prévention des déchets plastiques agricoles

ENAF.3 – Développer la collecte et la valorisation locale des déchets verts

ENAF.4 – Accompagner l'évolution des territoires agricoles au regard des enjeux d'adaptation climatique et écologique

ENAF.5 – Développer des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

N° : ENAF.1	MAINTENIR LA VOCATION AGRICOLE DU PAYS D'ARLES
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Accompagner les communes à utiliser les leviers dont elles disposent pour protéger et valoriser le foncier agricole</p> <p>Remettre en culture les friches agricoles</p> <p>Préserver la diversité des productions et des types d'exploitation</p> <p>Favoriser le développement des circuits courts</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Déployer sur le Pays d'Arles le dispositif partenarial « Notre Foncier Nourricier » (NFN) pour les communes, piloté par le PETR en partenariat avec les EPCI, les Parcs, le Département, la CA13 et la SAFER : bases ressources, accompagnement collectif/formation, accompagnement individuel des communes via un appel à projets (ingénierie et Bureaux d'études spécialisés mis à disposition), expérimentations. L'ensemble des mesures suivantes peuvent être accompagnées dans le cadre de Notre Foncier Nourricier en Pays d'Arles.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Valoriser les portraits agricoles communaux et intercommunaux, réalisés par le PETR avec l'appui de l'AUPA et la SAFER, comme base de travail avec les communes pour porter des projets agricoles 2) Accompagner les communes dans le maintien de la vocation agricole via la maîtrise foncière/sécurisation foncière en mobilisant les outils de type ZAP, bail rural, acquisition, remembrement et formation à ces outils 3) Accompagner l'installation des jeunes et nouveaux agriculteurs en leur mettant du foncier à disposition (bail) ou couveuse, espace test, faciliter l'accès au logement. Accompagner la transmission. 4) Décliner les objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT) au travers de la Charte des Communes du PAT, qui prévoit un plan d'action individualisé pour agir de la terre à l'assiette. 5) Favoriser les débouchés locaux (cantines scolaires, restauration collective, tourisme, ...) notamment via la mission "Nos Cantines Durables" du PETR 6) Promouvoir les stages lycéens en paysannerie, favoriser l'insertion en emploi paysan, communiquer pour créer de l'attractivité sur ces emplois, démultiplier les partenariats opérationnels avec les lycées (conventions de partenariats existants entre le PAT et le lycée montmajour et le lycée agricole de St Rémy visant à sensibiliser les élèves à la production/transformation locale et durable) 7) Instaurer le contrôle des divisions parcellaires pour éviter le morcellement des terrains 8) Engager une formation et communication au plus près des élus et des agriculteurs autour des Zones agricoles Protégées (ZAP) et autres outils fonciers pour mieux en comprendre les avantages et inconvénients 9) Travailler avec la SAFER pour que les habitations dans les zones agricoles soient prioritairement louées ou vendues aux agriculteurs 	

<p>10) Avoir un service à l'échelle du PETR qui recense et mette en relation les agriculteurs qui veulent vendre et les jeunes agriculteurs qui veulent s'installer</p> <p>Dynamiser la transmission d'exploitations sur le territoire des Bouches-du-Rhône, combattre les freins, donner l'envie de transmettre grâce à la synergie du partenariat via le projet FEADER "Passer la terre pour semer l'avenir" (porté par CA13 et PETR en partenaire bénéficiaire).</p> <p>Valoriser les friches agricoles via un engagement dans les dispositifs de lutte développés par la DDTM (Plan départemental de reconquête des friches) et par la Banque des Territoires (Friches+).</p> <p>Étudier la mise en place d'une veuille foncière proactive. Étudier la mise en place de zones agricoles protégées prioritaires.</p>	
<p>Résultats attendus Maintenir la SAU du Pays d'Arles Former les élus aux enjeux d'installation, transmission, préservation du foncier agricole Promouvoir une agriculture résiliente, notamment face au changement climatique</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre communes engagées dans NFN Nombre de formations / de personnes touchées (foncier, transmission, production agricole, etc.) Surface de friche remise en culture Nombre de nouveaux installés Développement des circuits courts notamment pour les cantines scolaires Reprise des exploitations par des agriculteurs Remise en culture des friches agricoles Maintien de la SAU du Pays d'Arles Formation des élus aux enjeux d'installation, transmission, préservation du foncier</p>	
<p>Pilote de l'action <u>PETR</u> : Programme Notre Foncier Nourricier <u>CA13</u> : projet "Passer la terre pour semer l'avenir" <u>DDTM13</u> : Plan départemental de reconquête des friches <u>Banque des territoires</u> : Friches+ <u>SAFER</u> : transmission des parcelles</p>	<p>Partenaires Chambre d'agriculture, SAFER, PNRA, Région, EPCI, communes, département 13 <u>PNRC</u> : gestionnaire de 10'000ha, divers conventionnements avec des agriculteurs, organisations et évènements, gouvernance de parc intégrant les ASA</p>
<p>Participation citoyenne Sensibilisation</p>	<p>Cibles Agriculteurs, élus, citoyens</p>

Calendrier / Etapes	
Moyens humains Différentes missions évoquées au sein du PETR	Moyens financiers Fonds européens FEADER, ...
Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u>	

N° : ENAF.2	ACCOMPAGNER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS PLASTIQUES AGRICOLES	
Objectifs opérationnels Réduire les productions de déchets plastiques agricoles Mettre en place des solutions collectives de collecte et de traitement des plastiques agricoles (films, ficelles, filets, bâches), adaptées aux spécificités du Pays d'Arles		
Mesures opérationnelles 1) Identifier le gisement : quantifier les volumes et qualifier les différents types de plastiques utilisés sur le territoire 2) Informer et former les agriculteurs : diffuser les bonnes pratiques de tri, de stockage et de la collecte des plastiques usagés, en lien avec les organismes agricoles. 3) Capitaliser sur les démarches existantes : recenser les dispositifs déjà en place et les renforcer pour assurer une couverture territoriale homogène. 4) Animer et fédérer les acteurs : mettre en place une animation collective avec les agriculteurs, les fournisseurs de produits d'engrais et de pesticides, les coopératives et les collectivités pour définir des solutions adaptées. 5) Élaborer un plan d'actions partagé 6) Expérimenter les alternatives aux plastiques (paillage biodégradable, filets réutilisables, ...) 7) Étudier la mise en place d'un label « exploitation sans plastique à usage unique » 8) Mettre en place une logistique mutualisée de collecte		
Résultats attendus Réduire la présence des déchets en milieux naturels Faciliter le traitement des déchets existants		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Volumes de déchets plastiques générés selon la typologie Quantification des différents types de traitement : recyclage, réemploi, valorisation énergétique, ...		
Pilote de l'action <u>PNRA</u> : pilote et animateur, à l'initiative du groupe de travail sur le sujet <u>PETR, EPCI</u> : copilotes	Partenaires <u>Adivalor</u> : partenaire technique pour le traitement des déchets <u>Chambre d'Agriculture</u> : relai d'information, études ponctuelles, à Fos par exemple Fournisseurs de produits agricoles <u>PNRC</u> : partenariat technique territorial Communes	
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible	Cibles Agriculteurs	
Calendrier / Etapes		

Moyens humains Responsable de charte au PNRA, service transition du PETR	Moyens financiers Région Sud, LEADER, fonds propres de collectivités pour les premières études
Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u>	

N° : ENAF.3	DÉVELOPPER LA COLLECTE ET LA VALORISATION LOCALE DES DÉCHETS VERTS	
Objectifs opérationnels <ol style="list-style-type: none"> 1) Réduire les apports de déchets verts en déchèterie, notamment dans les communes rurales 2) Limiter les coûts de collecte et de traitement des déchets verts pour le service public 3) Assurer la conformité avec la réglementation en vigueur en matière de gestion et d'interdiction des brûlages 4) Diminuer la pratique du brûlage 5) Développer des solutions de proximité (plateformes communales, broyage partagé) pour faciliter le traitement des déchets verts 6) Sensibiliser les habitants et les agriculteurs à des pratiques de gestion durable des déchets verts 7) Valoriser le recyclage des déchets verts (combustibles pour cheminées, surfaces pour aires de jeux, cheminements, jardinage, ...), sensibiliser à leur état de matière première / de ressource 		
Mesures opérationnelles <p>Mesure 1 : Accompagner la collecte et valorisation des déchets verts des particuliers</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier les tonnages produits par territoire par rapport aux tonnages collectés 2) Former à la réutilisation du broyat de déchets verts pour un retour au sol (particuliers, professionnels, services espaces verts des collectivités...) 3) Aider à l'achat de broyeurs mobiles et camions plateaux 4) Inciter financièrement ou par le biais de troc les particuliers à recycler leurs déchets verts (ex : amener ses déchets verts et repartir avec du broyat pour le réutiliser chez soi) <p>Mesure 2 : Utiliser des déchets verts de qualité pour l'agriculture</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Établir un diagnostic des gisements : quantifier les volumes de déchets verts disponibles et identifier les problèmes de qualité rencontrés 2) Analyser les besoins agricoles : recenser les attentes des exploitants (amendements, compost, paillage) 3) Évaluer la faisabilité économique : construire des scénarios de collecte, de préparation et de diffusion des déchets verts de qualité, incluant les coûts, financement et débouchés. 4) Élaborer un plan d'action 5) Étudier la mise en place de plateformes de compostage territoriales 		
Résultats attendus Réduire la présence des déchets en milieux naturels Faciliter le traitement des déchets existants		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Bilan annuel Tonnage produit et collecté		
Pilote de l'action EPCI et services espaces verts des communes	Partenaires Entreprises d'insertion <u>PETR</u> : partenaire technique, notamment sur la mobilisation d'une AMO	
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible	Cibles Collectivités (Intercommunalités, communes)	

Calendrier / Etapes	
Moyens humains Direction DMA en EPCI	Moyens financiers Région Sud, ADEME, LIFE
Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé	

N° : ENAF.4	ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES TERRITOIRES AGRICOLES AU REGARD DES ENJEUX D'ADAPTATION CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE	
Objectifs opérationnels Valoriser les trames végétales rurales (haies), renforcer les continuités écologiques, accompagner les agriculteurs dans des pratiques résilientes et agroécologiques.		
Mesures opérationnelles 1) Renforcement de la protection dans les documents d'urbanisme et identification des haies et arbres remarquables cartographiés (1 carte (PLU) plus une base de données), cartographie des haies et ripisylves le long du réseau hydraulique, accompagnement technique de SIVVB possible 2) Déployer, notamment via les friches agricoles, des cultures adaptées à la dérive climatique dans une démarche de diversification des exploitations 3) Propositions d'essences adaptées à planter dont espèces endémiques adaptées aux extrêmes climatiques selon études de la CA13/ Établir des règles de plantation (qualitatives et quantitatives) 4) Prévenir et sensibiliser (projet SAE2) 5) Favoriser les pratiques agroécologiques sur le territoire 6) Aménager des quartiers périphériques, rendre compte de l'histoire du village et de la trame agricole, plantation/entretien/suivi des haies qualitatives 7) Mener des études et analyses pour anticiper et comprendre l'impact du changement climatique sur le territoire (pilotage PNRC) 8) Accompagnement technique aux ASA, communes et propriétaires fonciers pour intégrer la biodiversité dans l'entretien des canaux, (notamment rédaction d'un livret d'entretien par le SIVVB) 9) Accompagnement aux ASA à l'intégration dans les marchés de travaux d'entretien de clauses environnementales et prenant compte des contraintes du changement climatique		
Résultats attendus Maintenir la SAU du Pays d'Arles Former les élus aux enjeux d'installation, transmission, préservation du foncier agricole Promouvoir une agriculture riche en biodiversité Promouvoir une agriculture résiliente, notamment face au changement climatique		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre d'arbres remarquables signalés Linéaire de haies Cartes		
Pilote de l'action <u>PNRA</u> : pilote proactif dans le choix des cultures et pratiques agricoles au vu des évolutions climatiques <u>PNRC</u> : pilote de la recherche sur la lentille d'eau salée, sur la salinité du sol, l'étang du Vaccarès, enjeux de réessuyage <u>Communes</u> : responsables de la partie urbanisme	Partenaires <u>SIVVB</u> : partenaire technique (cartographie des trames écologiques, support technique aux ASA et accompagnement à l'écriture des clauses environnementales des marchés) EPCI / Syndicats gestion de l'eau / Comité foin de Crau / Coopératives ASA / Communes / Associations	

Chambre d'agriculture, agriculteurs	
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible	Cibles Agriculteurs
Calendrier / Etapes Prévoir une actualisation récurrente	
Moyens humains	Moyens financiers Projet SAE2
Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé	

N° : ENAF.5	DÉVELOPPER DES PSE (PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX)	
Objectifs opérationnels Promouvoir et pérenniser une agriculture durable au profit de la biodiversité, des sols et de la ressource en eau Pérenniser les PSE expérimentaux de la Crau (portés par le SYMCRAU) Développer de nouvelles expérimentations de PSE sur le territoire		
Mesures opérationnelles 1) Identifier les services environnementaux à valoriser, diagnostic des pratiques actuelles et potentiels d'amélioration 2) Concevoir le dispositif local de PSE 3) Contractualiser et mettre en place le dispositif 4) Suivi et élargissement du dispositif de PSE au cours du temps voir guide PSE de la Banque des Territoires et retours d'expérience des partenariats avec le CEREMA, notamment sur le Pays d'Arles (PSE de la CRAU mené par SYMCRAU) 5) Définir et suivre des indicateurs de territoire (avec zones témoin hors PSE) 6) Pérenniser les PSE via identification de financeur pérennes (EPCI, CNR ?) Opportunités de PSE identifiées et non valorisées aujourd'hui : <ul style="list-style-type: none"> - réduction des intrants chimiques à proximité des zones de sauvegarde - protection des haies (démarches de la chambre d'agri) - revitalisation du projet de crédits carbone sur les foins de Crau 		
Résultats attendus Maintenir la SAU du Pays d'Arles Former les élus aux enjeux d'installation, transmission, préservation du foncier agricole Promouvoir une agriculture riche en biodiversité Promouvoir une agriculture résiliente, notamment face au changement climatique		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Études réalisées sur le développement de PSE Nombre de réunions d'information ou partenariales faites sur le sujet Éventuellement, nombre d'agriculteurs concernés par les PSE développés		
Pilote de l'action <u>SYMCRAU</u> : pilote du PSE de la Crau existant éventuels porteurs de PSE à identifier	Partenaires <u>AERMC</u> : accompagnement technique et financier dans le cadre de l'AMI PSE CEREMA / SYMCRAU / CETA / CA13 service DD / CNR / EPCI	
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible	Cibles Agriculteurs	

Calendrier / Etapes	
Moyens humains	Moyens financiers
Niveau de priorité : Faible / Moyen / Élevé	

6. THEMATIQUE RESSOURCE EN EAU

Le diagnostic territorial du Pays d'Arles indique qu'en 2021, le volume annuel d'eau potable prélevé en Pays d'Arles dépassait les 16,5 millions de m³ soit un ratio de 97 m³/an/habitant, au-dessus de la moyenne nationale (82 m³/an/hab).

Territoire dont les activités agricoles et touristiques sont prédominantes, la gestion de l'eau est absolument centrale pour le Pays d'Arles. La dérive climatique et son apport en variabilité pluviométrique posent une réelle menace sur la stabilité de l'approvisionnement en eau potable.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic, dans la stratégie territoriale et ci-dessus, les ambitions suivantes ont été considérées comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Réduire la charge entrante dans les systèmes d'assainissement collectif**
- **Réduire le risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales**
- **Récupérer les eaux de pluie pour des usages agricoles ou urbains**
- **Limiter les prélèvements au plus proche des besoins des populations**
- **Viser un usage plus efficient de l'eau pour réduire la pression sur une ressource qui se tarit**

À cette fin, 3 actions ont été retenues dans le plan d'actions :

EAU.1 – Généraliser une gestion efficiente des eaux pluviales

EAU.2 – Préserver la ressource en eau par une réduction des consommations d'eau potable et des pertes liées au réseau de distribution

EAU.3 – Contribuer à la recharge des nappes par l'appui financier aux gestionnaires des canaux

N° :EAU.1	GÉNÉRALISER UNE GESTION EFFICIENTE DES EAUX PLUVIALES
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Améliorer la qualité des eaux Réduire la charge entrante dans les systèmes d'assainissement collectif Réduire le risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales Récupérer les eaux de pluie pour des usages agricoles ou urbains Prendre en compte les enjeux de nappes dans la gestion des eaux pluviales</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 1 : Intégrer une stratégie eaux pluviales dans les schémas directeurs eau et assainissement (le rôle des gestionnaires de réseaux doit être clarifié et arrêté par une cartographie en zonage pluvial pour pouvoir être reconnu)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des exutoires pluviaux urbains vers le réseau hydraulique du bassin versant (SIVVB) - Promouvoir la désimperméabilisation des sols via les documents de planification et dans les projets urbains et clarifier la répartition des rôles EPCI / communes notamment hors zone urbaine - Réduire les surfaces imperméabilisées pour favoriser l'infiltration à la parcelle (préventif) : notamment lors des opérations d'urbanisme/d'aménagement en y intégrant la gestion des eaux de pluie (aménager avec des revêtements perméables, privilégier l'infiltration aux techniques classiques du tout tuyau) - Valider l'articulation avec les documents cadres - Étudier l'intégration obligatoire d'une gestion de l'eau à la parcelle dans les PLU - Étudier l'interdiction du tout tuyau pour les nouveaux projets <p>Mesure 2 : Mettre en œuvre des campagnes de réhabilitation de réseaux unitaires par des réseaux séparatifs</p> <p>Mesure 3 : Mener une démarche de gestion des eaux pluviales qui favorise l'infiltration en rétablissant la perméabilité du sol grâce à des aménagements de stockage et d'infiltration.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux communes des solutions techniques adaptées (SIVVB) - Mettre en place des récupérateurs d'eau de pluie qui serviront à des usages adaptés (arrosage des espaces publics) - Distribuer des cuves de récupération d'eau de pluie aux usagers - Impliquer les acteurs de l'eau dès la phase de conception pour optimiser la gestion, l'entretien et le suivi des aménagements. - Systématiser les dispositifs de traitement avant rejet des eaux pluviales collectées dans les milieux récepteurs (décantation, macro déchets, hydrocarbures, ...) - Étudier la participation des communes dans l'entretien des canaux de drainage et à la gestion du ressuyage (contribution technique, temps homme, matériel, financier, ...) - Développer des solutions fondées sur la nature (noue végétale, bassin d'infiltration paysager, toitures végétales, désimperméabilisation des cours ou espaces publics, ...) 	
<p>Résultats attendus</p> <p>Réduire la charge entrante dans les systèmes d'assainissement collectif Réduire le risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales Récupérer les eaux de pluie pour des usages agricoles ou urbains</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)</p>	

<p>Pilote de l'action <u>SIVVB</u> : expert technique et animateur <u>PNRA</u> : pilote, animateur et prescripteur de la désimperméabilisation en zone urbaine Communes et EPCI</p>		<p>Partenaires Gestionnaires de canaux : SIVVB, ASA drainage et irrigation</p>	
<p>Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible Information, concertation</p>		<p>Cibles</p>	
<p>Calendrier / Etapes Moyen et Long termes</p>			
<p>Moyens humains</p>		<p>Moyens financiers >1M€ (mais voir ce qui est déjà en cours, les moyens humains déjà mobilisés ou mobilisables)</p>	
<p>Niveau de priorité : Faible / Moyen / Élevé</p>			

<p>N° :EAU.2</p>	<p>PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU PAR UNE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE ET DES PERTES LIÉES AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Limiter les prélèvements au plus proche des besoins des populations 2) Viser un usage plus efficient de l'eau pour réduire la pression sur une ressource qui se tarit 3) Améliorer le rendement des réseaux de distribution 	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 1 : Réduction de la consommation d'eau</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) tarification incitative, sensibilisation avec télétransmission 2) Accompagnement et facilitation des projets de réutilisation des eaux (eaux usées traitées, eaux de pluie, eaux grises...) 3) Accompagner les particuliers dans l'économie d'eau dans l'arrosage des jardins 4) Encadrer les forages (créer un arrêté permettant de réglementer voire interdire les forages de particulier) 5) Donner des conseils par réseaux sociaux autour des économies d'eau (douches, ...) 6) Sensibiliser les industriels et politiques pour que les agriculteurs récupèrent l'eau de pluie dans des cuves adaptées au volume du fait de la superficie des toitures 7) Déployer des solutions d'arrosage économe (goutte à goutte si possible, ...) 8) Étudier une labellisation « hébergement économe en eau » <p>Mesure 2 : Réduire les pertes dans les réseaux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Conduire des campagnes de recherche de fuites suivies de remplacement de réseaux 2) Identifier les points de fragilité des réseaux pour programmer des réparations préventives 3) Raccourcir les délais de réparation de fuites <p>Mesure 3 : Encourager la réutilisation de l'eau par la création de stockage d'eau d'irrigation non utilisée pour une utilisation agricole, de défense incendie ou d'alimentation des nappes souterraines, lorsque la capacité à remonter l'eau vers le haut des massifs est possible. Les enjeux d'eaux souterraines sont à prendre en compte, notamment risques de pollution.</p>	
<p>Résultats attendus</p> <p>Récupérer les eaux de pluie pour des usages agricoles ou urbains Limiter les prélèvements au plus proche des besoins des populations Viser un usage plus efficient de l'eau pour réduire la pression sur une ressource qui se tarit</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)</p>	
<p>Pilote de l'action EPCI, Communes</p>	<p>Partenaires <u>SYMCRAU</u> : expert des enjeux nappes Communes, EPCI, Gestionnaires de réseaux (financement via une délégation de compétences)</p>

<p>Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible Consultation</p>	<p>Cibles Particuliers, collectivités ou délégataires ayant la compétence distribution</p>
<p>Calendrier / Etapes Prévoir une actualisation récurrente</p>	
<p>Moyens humains</p>	<p>Moyens financiers</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / Moyen / Élevé</p>	

N° : EAU.3	CONTRIBUER À LA RECHARGE DES NAPPES PAR L'APPUI FINANCIER AUX GESTIONNAIRES DES CANAUX	
Objectifs opérationnels Participer à l'entretien et/ou la rénovation des canaux d'irrigation des prairies de foin de Crau dans un objectif de soutien aux agriculteurs (producteurs de foin) et des canaux en général sur le Pays d'Arles (irrigation canaux drainage). Garantir l'accès à l'eau aux agriculteurs.		
Mesures opérationnelles 1) Évaluer précisément les besoins et apporter un appui technique et financier 2) Inscrire dans tous les documents réglementaires d'aménagement (PLU, SCOT) la préservation systématique des réseaux (principaux, secondaires, ...) de canaux ainsi que dans les trames vertes et bleues 3) Avoir des démarches d'information auprès des notaires pour porter la nécessité de conservation des réseaux lors des actes de vente (irrigation et drainage) 4) Apporter une coordination technique et administrative des programmes de travaux (diagnostic, priorisation, ingénierie, AMO) (SIVVB) 5) Faire l'interface avec les financeurs pour rechercher des cofinancements mutualisés (SIVVB) 6) Elaborer un cadre de convention entre les acteurs de bassin (SIVVB)		
Résultats attendus Réduire la charge entrante dans les systèmes d'assainissement collectif Réduire le risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales Récupérer les eaux de pluie pour des usages agricoles ou urbains Limiter les prélèvements au plus proche des besoins des populations Viser un usage plus efficient de l'eau pour réduire la pression sur une ressource qui se tarit		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)		
Pilote de l'action SYMCRAU : expertise et animation via le contrat Eau&Climat notamment PNRA : Pilote pour la partie diagnostic de la nappe des Alpilles SIVVB : structure pivot du partenariat collectivités – ASA – agriculteurs, expertise hydraulique ASA, SMGAS, FDSH	Partenaires EPCI et communes pour le financement, Agence de l'Eau, CNR	
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible Information	Cibles Agriculteurs, Éleveurs, usagers et propriétaires fonciers, services instructeurs	

Calendrier / Etapes	
Court / Moyen terme	
Moyens humains	Moyens financiers
	200'000€ à 400'000€ Financement par les EPCI, communes, département, agence de l'eau, Région
Niveau de priorité : Faible / Moyen / Élevé	

7. THEMATIQUE URBANISME

Les enjeux de transition dans l'urbanisme couvrent de nombreuses thématiques, allant de l'adaptation au changement climatique, notamment sur les risques de canicules, mais aussi de résilience du territoire et de ses infrastructures commerciales, sans oublier les enjeux biodiversité, fortement impactés par les surfaces et types d'artificialisation des sols.

S'appuyant sur le contexte détaillé dans le diagnostic et dans la stratégie territoriale, les ambitions suivantes ont été considérées comme prioritaires à l'échelle du PETR du Pays d'Arles :

- **Réduire les effets d'îlots de chaleur**
- **Améliorer l'infiltration des eaux, désimperméabiliser les sols**
- **Renforcer la qualité des espaces publics par une végétalisation adaptée**
- **Créer des corridors écologiques (TVB, trame brune, ...)**
- **Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN)**
- **Limiter la distance des déplacements du quotidien**

À cette fin, 6 actions ont été retenues dans le plan d'actions :

URBA.1 – Renaturer et adapter les espaces urbanisés au changement climatique

URBA.2 – Favoriser les formes urbaines denses et adaptées au changement climatique

URBA.3 – Maintenir et développer ses services et commerces de proximité dans les centres-villes

URBA.4 – Accompagner l'évolution des zones d'activité et l'écologie industrielle territoriale (EIT) pour préserver les ressources (foncier : ZAE, écologie industrielle : énergie, eau, ...)

URBA.5 – Intégrer les enjeux de trame verte, bleue, turquoise, noire, brune et enjeux de paysage dans les documents d'urbanisme

URBA.6 – Mutualiser les espaces de vie (habitat, espaces de travail, ...)

N° :URBA.1	RENATURER ET ADAPTER LES ESPACES URBANISÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
Objectifs opérationnels Réduire les effets d'îlots de chaleur, améliorer l'infiltration des eaux et renforcer la qualité des espaces publics par une végétalisation adaptée et créer des corridors écologiques (TVB, trame brune, ...)		
Mesures opérationnelles 1) Identifier/cartographier les secteurs de renaturation, désimperméabilisation urbaine et gestion du pluvial (étape nécessaire pour un financement par l'AERMC) 2) Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics ou d'intérêt public (pour les EPCI au niveau des ZAC, pour les communes au niveau des parkings, écoles etc) avec des essences adaptées au contexte local et climatique (en se basant sur les chartes paysagères et végétales développées par le PNRA) 4) Repenser les rues y compris dans les lotissements, qualité des abords et avec alignements bâtis et végétaux 5) Requalifier les centres villageois en conservant leur identité 6) Créer des jardins partagés ou des potagers (pour herbes aromatiques ?) 7) Maintenir et développer les fontaines à eau 8) Intégrer des règles précises dans les règlements de PLU et dans les OAP 9) Être vigilant sur la plantation d'espèces locales et adaptées à l'évolution du climat (PNRC et PNRA ont développé des chartes / fiches végétales à ce sujet) 10) Intégrer des systèmes de recyclage de l'eau à chaque aménagement urbain pour arroser les espaces verts 11) Favoriser les systèmes de récupération d'eau potable 12) Favoriser les albédos pour réduire la température intérieure dans les constructions 13) Définir une cartographie des îlots de chaleur / des vulnérabilités climatiques 14) Étudier la végétalisation des façades 15) Étudier systématiquement la désimperméabilisation des parkings		
Résultats attendus Réduire les effets d'îlots de chaleur Améliorer l'infiltration des eaux, désimperméabiliser les sols Renforcer la qualité des espaces publics par une végétalisation adaptée		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) - Surface renaturée (sol, toitures, façades) - Surface désimperméabilisée - Surface dédiée aux îlots de fraîcheur - Nombre d'arbres plantés		
Pilote de l'action <u>PNRA</u> : Partenaire et pilote, animation et conseil d'expertise sur la végétalisation et l'adaptation au changement climatique <u>Communes</u> : maitrise d'ouvrage	Partenaires AERMC (attente forte), CD13, Région Sud, Etat, Europe, EPCI, CPIE, ARBE	

	PNRC : Avis réglementaire Charte, Plan des paysages, schéma d'interprétation du patrimoine
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible Information et concertation	Cibles Aménageurs, paysagiste, commune
Calendrier / Etapes À intégrer à chaque nouveau projet d'aménagement et centre ancien	
Moyens humains Ingénierie locale compétence mutualisée au niveau de l'EPCI	Moyens financiers Fonds vert, Provence verte, FEDER/LEADER, AERMC
Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u>	

N° :URBA.2	FAVORISER LES FORMES URBAINES DENSES ET ADAPTÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
Objectifs opérationnels Nécessité d'une sobriété foncière et de travailler sur la densité urbaine Répondre à l'enjeu d'îlots de chaleur, au risque inondation dûs au changement climatique en maintenant des espaces de milieux naturels et en favorisant la perméabilité des zones urbanisées. Intégration des trames vertes, bleues, brunes, turquoises, et corridors écologiques.		
Mesures opérationnelles 0) Diagnostic des friches et logements à rénover 1) Communication : ingénierie, exemples (visites de sites exemplaires, témoignages, partage d'expérience entre les acteurs partageant les mêmes préoccupations, partages de guides) 2) Pousser à des projets qualitatifs (viables/vivables) 3) Introduire des critères de l'urbanisme favorables à la santé dans le cadre d'une "charte intercommunale du bien construire" à intégrer aux PLU (économie d'énergie, usages, technique, rénovation) fixant des objectifs de qualité bâtementaire et de confort notamment énergétique en s'appuyant sur des démarches ou labels existants 4) Prioriser les "aides à la pierre" aux autres financements pour prioriser la sobriété foncière et la réponse aux besoins locaux en logements 5) Pratiquer la pédagogie auprès des élus (qualité des progrès possibles)		
Résultats attendus Réduire les effets d'îlots de chaleur Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN) Limiter la distance des déplacements du quotidien		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Nombre de parcelles en dents creuses / parcelles en construction neuve Ecriture de la charte du bien construire en s'appuyant sur les démarches existantes (BDM, EQ, ...) Nombre d'opérations réalisées avec la charte du bien construire		
Pilote de l'action Communes, EPCI, PETR, CAUE	Partenaires <u>PNRA</u> : prescripteur PLU Préfet, promoteurs, associations, bailleurs sociaux, EnvirobatBDM	
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible AFU	Cibles Propriétaires fonciers de dents creuses, les collectivités, les promoteurs et bailleurs	
Calendrier / Etapes 1) au S1 2027 2) au S2 2026 Dates du SCOT 2030 et 2045 et celles du ZAN et application dans les PLU		

<p>Moyens humains</p> <p>Mission aménagement, urbanisme, paysage au PNRA</p> <p>Aide de l'Etat (ingénierie) Subventions déléguées (aides à la pierre par exemple) Collaboration EPCI / coordination du PETR</p>	<p>Moyens financiers</p> <p>A l'échelle de l'interco/des communes Aide de l'Etat Outils d'aide au foncier (BRS)</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u></p>	

N° :URBA.3	MAINTENIR ET DÉVELOPPER DES SERVICES ET COMMERCES DE PROXIMITÉ DANS LES CENTRES-VILLES
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Redynamiser les centres-villes et centres bourgs à faible attractivité Limiter les déplacements et les distances parcourues des habitant.e.s tout en améliorant leur cadre de vie de proximité. Maintenir et rendre attractifs les centres pour les habitants (objectif résidentiel) qui pourront consommer sur place Cela peut impliquer des investissements dans les infrastructures, des incitations financières pour retenir ou attirer les commerces et les services et pour réhabiliter les bâtiments existants.</p>	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 1 : Études de besoin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude redynamisation des centres-villes (CMAR, EPCI) - Identifier les besoins des habitant.e.s en termes de services et/ou commerces de proximité (services de santé, services administratifs, garde d'enfants, courses, activités culturelles, alimentation locale, etc.) - Identifier les espaces disponibles <p>Mesure 2 : Adapter la mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des parcours marchands (CMAR, EPCI) - Envisager des solutions itinérantes, services ambulants - Sécuriser les cheminements sans compromettre l'accès en voiture par des habitants distants <p>Mesure 3 : Pérenniser les filières locales, soutenir les porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir techniquement et financièrement, voire fiscalement, les porteurs de projets - Mobiliser d'autres accompagnements techniques et financiers (exemples : Mon centre Ville a un incroyable commerce, Mon P'tit Camion, etc.) - Favoriser les circuits courts afin de soutenir un écosystème de proximité (PETR avec la filière Lou Pan d'Ici par exemple : études, accompagnement, animation puis diffusion d'outils) - Soutenir les marchés hebdomadaires <p>Mesure 4 : Outils réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconquêtes des locaux marchands, droit de préemption, gestion de locaux commerciaux (conseil auprès de la CMAR) - Mobilisation des outils réglementaires : PLU (zone commerciale renforcée), taxe sur les friches commerciales, exclusion des commerces dans les ZAE - Acquisition de fonds de commerce - Étudier la création de points de ventes de producteurs locaux et d'épiceries communales 	
<p>Résultats attendus</p> <p>Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN) Limiter la distance des déplacements du quotidien</p>	
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)</p>	

<p>Pilote de l'action <u>EPCI</u> : via l'action cœur de ville par exemple</p> <p>Communes</p>	<p>Partenaires <u>CMAR</u> : accompagnement technique via conventionnement avec les communes cibles</p> <p><u>PNRA</u> : via la charte de parc mais animation à définir</p> <p>Aide Région (mais ciblé géographiquement); CCI, CMAR, Réseau initiative travaillent sur ces sujets taxe sur les friches commerciales ?</p> <p>chambre d'agriculture</p>
<p>Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible concertation pour recueillir les besoins et envies des habitants</p>	<p>Cibles producteurs locaux, habitants</p>
<p>Calendrier / Etapes</p> <p>Moyen terme</p>	
<p>Moyens humains</p> <p><u>ACCM</u> : agent action coeur de ville</p>	<p>Moyens financiers</p> <p>Taxe sur la vacance commerciale</p>
<p>Niveau de priorité : Faible / <u>Moyen</u> / Élevé</p>	

<p>N° :URBA.4</p>	<p>ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES ZONES D'ACTIVITÉ ET L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE (EIT) POUR PRESERVER LES RESSOURCES DES COLLECTIVITÉS (FONCIER : ZAE, ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE : ÉNERGIE, EAU, ...)</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Évaluer le potentiel d'EIT du territoire (référentiel des territoires engagés) 2) Faire évoluer les zones d'activités d'une part vers un espace plus apaisé et d'autre part, améliorer la maîtrise foncière des collectivités en charge de ces zones, afin de limiter la présence des habitations, assurer un usage économique et lutter contre l'inflation. 3) Répondre aux objectifs du ZAN en réduisant la consommation foncière 4) Réduire les consommations d'énergie, d'eau etc... 5) Mettre en place une démarche d'interconnexion, la faire vivre, et optimiser les déplacements et les modes utilisés pour accéder aux zones d'activités 6) Réduire les déchets par une redirection des flux de matières, pour des gains économiques et environnementaux 	
<p>Mesures opérationnelles</p> <p>Mesure 0 : Initier la démarche d'EIT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude de préfiguration (échelle Pays mais différenciée par EPCI) s'appuyant sur le référentiel des Territoires Engagés (Cartographie, identification des flux, opportunités de bouclage) - Préciser les enjeux et caractéristiques du territoire en identifiant les divers acteurs en présence et en analysant les forces, faiblesses et opportunités. - S'appuyer sur les COT de ACCM et TPA : référentiel économie circulaire et éventuellement adaptation au changement climatique <p>Phaser la démarche : investiguer à l'échelle de chaque EPCI avant de chercher des synergies à l'échelle du PETR</p> <p>Mesure 1 : Lancer la démarche d'EIT et l'animer</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire émerger des concrétisations de synergies en accompagnant les entreprises - créer des zones pilotes dans les zones d'activité <p>Mesure 2 : Évaluer et pérenniser la démarche d'EIT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi et l'évaluation de la démarche d'EIT en termes de bénéfices environnementaux, financiers et d'emplois. <p>Mesure 3 : Accompagner la transition des zones d'activités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Mettre en place un outil de veille sur les mutations foncières : exercice du droit de préemption par l'EPCI, en vue de densifier les zones. 2) Mise en place du bail à construction et du bail réel solidaire par la collectivité en s'inspirant d'expériences réussies sur le territoire. 3) Mise en place de critères de sélection des entreprises prenant en compte "la sobriété foncière". Lors de l'attribution de terrains aux entreprises, être vigilants sur l'impact environnemental de celles-ci (emprise foncière, consommation d'eau, d'énergie, et dimension biodiversité (création de haies par ex) 	

- 4) Requalifier les zones d'activités vieillissantes par des projets plus vertueux : désimperméabilisation des sols, gestion du pluvial et effet îlot de fraîcheur. (Cf Travail du Parc sur les essences végétales)
- 5) Se servir de l'inventaire des zones d'activités pour assurer une mise à jour des occupants et de la vacance (outil SIG). Les EPCI doivent se placer comme la porte d'entrée de la zone et accompagner les porteurs de projets. En matière de projets de construction mais aussi de déplacements...
- 6) Encourager à la reconversion et la réutilisation des bâtiments existants
- 7) Conserver la maîtrise foncière des lots pour des locations longue durée, développer le bail à construction et le bail réel solidaire sur le foncier éco et l'habitat en s'inspirant des expériences réussies sur le territoire
- 8) Stocker les eaux pluviales et mutualiser le recyclage des eaux usées
- 9) Mutualiser les équipements et collectes (déchets)
- 10) Imposer une étude faisabilité énergies renouvelables dès la construction de nouveaux bâtiments
- 10) Obliger l'intégration de panneaux photovoltaïques dès la construction

Résultats attendus

Améliorer l'infiltration des eaux, désimperméabiliser les sols
Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN)

Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)

Surface de PV installée
Linéaires de cheminements doux créés
Quantité d'eau recyclée
Mutualisation des espaces
Réalisation de l'étude de préfiguration d'EIT sur le territoire
Nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'EIT
Volumes de matière ou d'énergie valorisés par la démarche d'EIT
Nombre d'évènements de sensibilisation réalisés ou d'entreprises exposées à la démarche d'EIT

Pilote de l'action

EPCI : via le label PARC+ notamment

ACCM : MOA en support sur le COT

TPA : réalisation de l'étude de préfiguration

CCI : démarche d'animation via dossier au sein des associations de zones

Partenaires

Service SIG des EPCI, gestionnaires de réseaux, notaires

CMAR : Partenariat technique, notamment via les diagnostics des ressources et enjeux / co-pilotage auprès des acteurs privés éventuellement

Raediviva : Partenaire technique, structure ressource pour les entreprises engagées dans le réemploi BTP

TE13 : partenaire des réflexions préliminaires en tant que propriétaire des réseaux, facilitateurs potentiels pour la réalisation d'études et de travaux

PNR, DREAL, Chambre de commerce et d'industrie, Agence de développement

	économique, Associations d'entreprises en zone d'activité, fédération d'interzones d'activité en Pays d'Arles
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible	Cibles EPCI, entreprises, industriels, collectivités, constructeurs, aménageurs
Calendrier / Etapes Court terme : réaliser l'étude de préfiguration, en mutualisation si possible Moyen terme : selon opportunités identifiées, création de partenariats avec acteurs privés et animation de la démarche	
Moyens humains Services COT de TPA et ACCM Services développement économique des EPCI	Moyens financiers EPF, ADEME, Région Sud
Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u>	

<p>N° :URBA.5</p>	<p>INTÉGRER LES ENJEUX DE TRAME VERTE ET BLEUE (TVB), TURQUOISE, NOIRE, BRUNE ET DE PAYSAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME</p>	
<p>Objectifs opérationnels Préserver et restaurer les milieux naturels (en s'appuyant notamment sur les documents d'urbanisme) Accompagner les collectivités pour que les documents d'urbanisme prennent mieux en compte la TVB et les continuités paysagères, de l'espace urbain à l'espace agricole</p>		
<p>Mesures opérationnelles Renforcer les partenariats techniques et réglementaires entre PNR et communes (PNRC)</p> <p>Accompagnement dans la rédaction des Marchés Publics pour intégration/déclinaison des enjeux de la TVB et des paysages dans les documents d'urbanisme (PLU) Planification, opérations pilotes et sensibilisation. À l'échelle du SCOT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication autour de l'importance de ces trames écologiques et formation, par exemple par une définition de corridors et sites d'intérêt écologique à préserver et restaurer en lien avec la trame turquoise (SIVVB) - Encourager la préservation de ces trames, par exemple par un accompagnement technique des ASA et propriétaires fonciers (SIVVB) - apporter une vision globale à l'échelle du Pays d'Arles pour une continuité inter-PLU et "inter-SCOT", SYMCRAU - Proposer une stratégie de trame écologique dans l'urbanisme (coefficient de biotope par surface, protection forte des zones naturelles, atlas de la biodiversité, ...) 		
<p>Résultats attendus Renforcer la qualité des espaces publics par une végétalisation adaptée Créer des corridors écologiques (TVB, trame brune, ...) Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN)</p>		
<p>Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Surfaces et linéaires Gains / pertes de culture Evolution de la consommation en eau Observation des espèces de faune/flore Qualité paysagère / biodiversité</p>		
<p>Pilote de l'action <u>PNRA</u> : accompagnement technique proactif auprès des communes ainsi que prescripteur PLU Communes/CCVBA/TPA</p>	<p>Partenaires <u>SIVVB</u> : partenaire technique <u>PNRC</u> : référent charte de parc, accompagnement aux agriculteurs (MAEC), actions ciblées sur certains milieux PETR, SYMCRAU, SMAVD, SIVVB, territoires limitrophes, GPMM</p>	

<p>Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible</p>	<p>Cibles Communes, partenaires, EPCI</p>
<p>Calendrier / Etapes</p> <p>Révision du SCOT (2030) Documents de planification liés (chartes, stratégie de façade, ...) Révision des PLU</p>	
<p>Moyens humains</p> <p>Selon études au cas par cas par PLU</p>	<p>Moyens financiers</p>
<p>Niveau de priorité : <u>Faible</u> / <u>Moyen</u> / <u>Élevé</u></p>	

N° :URBA.6	MUTUALISER LES ESPACES DE VIE (HABITAT, ESPACES DE TRAVAIL...)	
Objectifs opérationnels Participer à la sobriété foncière par l'optimisation du bâti existant et à la transition énergétique grâce à la mutualisation d'espaces bâtis (habitats participatif, co-working, espace associatif...) avec des formes sobres si possible et plus performants que la multiplication de bâtis individuels. Faire usage de matériaux de réemploi ou biosourcés. Favoriser les constructions écoresponsables et le traitement environnemental des aménagements associés (énergie, eau potable, eau grises)		
Mesures opérationnelles 1) Identifier les besoins et potentiels de mutualisation : recenser le foncier et le bâti communal ou privé pouvant accueillir des projets, repérer les expériences existantes 2) Définir une stratégie territoriale de mutualisation : identifier les secteurs prioritaires, définir des objectifs quantitatifs (créer x projets d'espace mutualisé à l'horizon 2030) 3) Monter des projets pilotes et les financements 4) Déployer et accompagner les projets : construire/rénover les bâtiments, former/accompagner les porteurs de projet (habitants, associations etc.) 5) Suivre, évaluer et valoriser 6) Sensibiliser les publics à ces formes d'espaces de vie mutualisés (communication, ateliers, scolaires, ...) 7) Créer des locaux collectifs pour les pièces à usage occasionnel (laverie, chambre d'amis, réception, ... exemple "gecko") / principe des collocations 9) Créer des partenariats étroits avec les bailleurs sociaux pour l'entretien et le suivi des logements 10) Partenariat avec des associations / CCAS pour proposer des solutions de logement aux jeunes (étudiants) chez des personnes âgées qui ont de l'espace inoccupé		
Résultats attendus Réduire la consommation d'espaces (loi ZAN) Limiter la distance des déplacements du quotidien		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)		
Pilote de l'action Communes, EPCI	Partenaires EPF, CCAS, Associations, ADMR Sensibilisation des particuliers : CAUE, ABF, ADEME, ANAH, Association Logitude à Fontvieille	
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible AFU et sensibilisation dès l'école	Cibles Communes, EPCI, EPF Sensibilisation des particuliers	
Calendrier / Etapes Selon les outils PLH, SCOT		

Moyens humains Services habitat des EPCI Services techniques des communes	Moyens financiers EPF PACA ANAH
Niveau de priorité : <u>Faible</u> / Moyen / Élevé	

8. THEMATIQUE RISQUES

N° :RISQUES.1	IMPLIQUER LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE LITTORALE ET DANS LA GESTION DU TRAIT DE CÔTE DU SYMADREM	
Contexte / Enjeux 244 logements et 58 locaux d'activité sont susceptibles d'être impactés par la submersion marine d'ici 2050 (10 700 logements et 1 580 locaux d'activité d'ici 2100) d'après les projections du Cerema Ce sujet sera notamment porté par la révision du SCoT et fera donc l'objet de discussions et ateliers avec les communes concernées.		
Objectifs stratégiques Anticiper les conséquences du recul du trait de côte pour adapter le développement économique et urbain à l'évolution des risques.		
Mesures opérationnelles 1) Application du droit de préemption littoral et autres outils juridiques et acquisition à l'amiable 2) Mise en compatibilité des documents d'urbanisme/PLU 3) Associer les acteurs concernés pour une prise en compte et une déclinaison dans leur projet de gestion et de développement de la stratégie littorale et une acculturation au risque de submersion 4) Définir une politique en vue du relogement et financement dédié 5) Mieux informer les acquéreurs des risques et de la temporalité 6) Faire un diagnostic des logements, sections et habitations touristiques concernés et informer en amont des risques et mesures de sécurité 7) Rédiger les plans communaux de sauvegarde et les plans intercommunaux 8) Contribuer à la mise en œuvre du Plan Rhône (conforter et décorseter le Petit Rhône, renforcer les digues...) 9) Mise en place d'actions concrètes (promotion des SFN dans les étangs marins et salins de Camargue, développement d'équipements conchylicoles pour limiter les impacts de la houle, projet de coraux artificiels) (PNRC)		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)		
Pilote de l'action communes concernées, ACCM	Partenaires <u>PNRC</u> : partenaire technique et opérationnel de certaines actions Conservatoire du littoral, SYMADREM, communes concernées, assureurs, notaires	
Participation citoyenne Information à minima, consultation si possible	Cibles	

Calendrier / Etapes 1) S1 2026 2) S1 2029	
Moyens humains à mobiliser en commune et EPCI	Moyens financiers Financements EPCI, fonds Barnier, communes, Fonds vert
Niveau de priorité : Faible / Moyen / <u>Élevé</u>	

LEXIQUE

AAP : Appel A Projet

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

CEE : Certificat d'Economie d'Energie

COM : Contrat Opérationnel de Mobilité

COFIL : Comité de Pilotage

COT : Contrat d'Objectif Territorial

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

ENAF : Espaces naturels, Agricoles et Forestiers

ENR : Energie Renouvelable

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GES : Gaz à Effet de Serre

NTDA : Nos Territoires D'Abord

PAT : Programme Alimentaire Territorial

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SFN : Solution Fondée sur la Nature

SIG : Système d'Information Géographique

SYMADREM :

SYMCRAU :

TETE : Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

ZAE : Zone d'Activité Economique

ZA ENR : Zones d'Accélération de production d'Energie Renouvelable

ZAN : Zéro Artificialisation Nette